

Sécurité Economie Emploi Développement durable Cohésion sociale Citoyenneté Accueil des usagers

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Des services de l'État en Côtes d'Armor



2016



Édito

L'année 2016 a été, pour la France, le théâtre d'un certain nombre d'événements marquants, et notamment : les actes terroristes, le démantèlement de la « jungle » de Calais ou encore les difficultés du monde agricole.

Dans ce contexte, les services de l'État dans les Côtes d'Armor se sont mobilisés pour répondre aux attentes des citoyens.

Ce rapport permet d'appréhender la diversité des missions exercées par l'État en Côtes d'Armor. Il ne vise pas à l'exhaustivité, mais il témoigne des faits principaux et des partenariats noués entre les différents services de l'État et les collectivités territoriales, les acteurs économiques et associatifs qui contribuent au « vivre ensemble » au quotidien.

L'élaboration du rapport d'activité des services de l'État est prévue par l'article L3121-26 du code général des collectivités territoriales : « Chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département. »

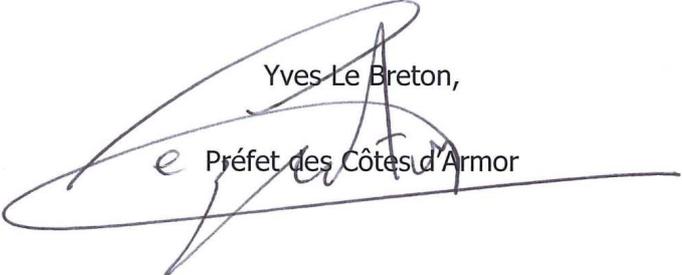
Ce rendez-vous annuel d'échange au regard de la vie démocratique, permet à l'État de rendre compte de son action sur le territoire local et des moyens mis en œuvre au cours de l'année écoulée. Ce bilan 2016, je le partage avec le préfet Pierre Lambert, auquel j'ai succédé en novembre 2016.

Pour l'année 2016, ce rapport met l'accent sur des actions menées dans le cadre des orientations majeures suivantes :

- 1. Garantir la sécurité des personnes et des biens**
- 2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois**
- 3. Contribuer au développement durable des territoires**
- 4. Renforcer la cohésion sociale**
- 5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et le meilleur accueil des usagers**

En espérant que ce document contribuera à une complète lisibilité de l'action de l'État, je vous en souhaite une bonne lecture.

Yves Le Breton,
Préfet des Côtes d'Armor



Sommaire

Sommaire.....	3
1. Garantir la sécurité des biens et des personnes.....	6
1.1. Ordre public et lutte contre la délinquance.....	6
1.1.1. Le bilan chiffré.....	6
1.1.2. Amélioration de la tranquillité publique.....	9
1.1.3. Sécurisation des grands évènements et des lieux accueillant du public.....	10
1.1.4. Prévention et suivi des cas de radicalisation.....	13
1.2. La sécurité routière.....	14
1.2.1. Bilan chiffré.....	14
1.2.2. Les contrôles des forces de l'ordre.....	15
1.2.3. Actions de prévention en matière de sécurité routière.....	16
1.2.4. La mission relative aux taxis.....	17
1.3. La prévention des risques.....	17
1.3.1. La commission de sécurité.....	17
1.3.2. Plans et exercices.....	17
1.3.3. Risques naturels et technologiques.....	19
1.3.4. La sécurisation des Établissements scolaires.....	20
1.3.5. Évènements particuliers.....	20
1.3.6. Catastrophes naturelles et inondations.....	22
1.3.7. Mission secourisme.....	22
1.3.8. L'utilisation des explosifs et des feux d'artifice.....	22
1.3.9. La police de l'air.....	22
1.4. Protéger les salariés.....	22
1.4.1. Santé et sécurité au travail.....	22
1.4.2. Qualité et effectivité du droit.....	24
1.4.3. La prestation de service international (PSI).....	24
1.5. Assurer la sécurité et la protection du consommateur.....	25
1.5.1. Veiller à la sécurité des consommateurs.....	25
1.5.2. La protection des consommateurs contre les pratiques commerciales abusives.....	29
1.6. Contrôler les structures accueillant des jeunes et les établissements d'activités physiques et sportives.....	30
2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois.....	33
2.1. Les aides au secteur agricole.....	33
2.1.1. Agriculture durable.....	34
2.1.2. Compétitivité de l'agriculture.....	35
2.1.3. Filières et territoires.....	36
2.1.4. Foncier agricole.....	37
2.2. Valorisation des ressources de la mer.....	37
2.2.1. Les énergies marines renouvelables.....	37
2.2.2. La gestion du domaine public maritime (DPM).....	39
2.2.3. Le suivi du trait de côte.....	42
2.2.4. Le domaine portuaire.....	43



2.2.5. Servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL).....	43
2.3. Renforcer la compétitivité des entreprises.....	44
2.3.1. L'activité économique du département.....	44
2.3.2. Le crédit d'impôt compétitivité – emploi (CICE).....	45
2.3.3. Le dispositif fiscal du sur-amortissement.....	45
2.3.4. Le plan départemental d'intelligence économique.....	45
2.4. Mesures en faveur des personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.....	47
2.4.1. La Garantie – Jeunes.....	47
2.4.2. Les contrats aidés.....	47
2.4.3. Les entreprises adaptées.....	48
2.4.4. L'insertion par l'activité économique.....	48
2.4.5. Le dispositif local d'accompagnement (DLA).....	48
2.5. La négociation collective dans l'entreprise et le dialogue social territorial.....	48
2.5.1. La négociation collective dans l'entreprise.....	48
2.5.2. Le dialogue social départemental.....	49
3. Contribuer au développement durable des territoires.....	50
3.1. Un appui financier et juridique apporté aux collectivités territoriales.....	50
3.1.1. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.....	50
3.1.2. Les contrats de ruralité.....	52
3.1.3. La sécurisation des actes.....	53
3.1.4. Le contentieux de l'État dans le département.....	54
3.2. La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources.....	56
3.2.1. La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau.....	56
3.2.2. La lutte contre les algues vertes.....	57
3.2.3. La police de l'eau et les politiques territoriales de l'eau.....	57
3.2.4. L'accompagnement des territoires pour la transition énergétique.....	58
3.2.5. La ressource forestière.....	60
3.2.6. Les espèces protégées.....	60
3.2.7. Natura 2000.....	61
3.2.8. La continuité écologique.....	62
3.3. La réforme territoriale.....	62
3.3.1. Les dispositions de la loi NOTRe :.....	62
3.3.2. Le schéma de coopération intercommunale.....	62
3.3.3. L'évolution des limites d'arrondissement.....	64
4. Renforcer la cohésion sociale.....	66
4.1. Le développement de l'hébergement et du logement.....	66
4.1.1. Le dispositif d'hébergement.....	66
4.1.2. La mise en œuvre des politiques en faveur du logement.....	70
4.1.3. La planification urbaine.....	76
4.2. La politique de la ville.....	78
4.3. Le Comité Interministériel « Égalité et Citoyenneté ».....	80
4.4. La vie associative.....	83
4.5. L'accueil et l'habitat des gens du voyage.....	85
4.6. L'égalité femmes – hommes.....	86



4.7. La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine.....	89
4.7.1. Le soutien à la création.....	89
4.7.2. Les patrimoines.....	90
4.7.3. La politique de démocratisation culturelle.....	91
5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et le meilleur accueil des usagers.....	92
5.1. Les élections.....	92
5.1.1. Les élections politiques.....	92
5.1.2. Les élections à caractère professionnel.....	92
5.2. La dématérialisation des procédures.....	93
5.3. Qualipref.....	95
5.4. Maison de l'État à Guingamp.....	95





Illustration 1 : Pierre Lambert visite une opération de contrôles des flux pilotée par le lieutenant colonel Olivier Cognet à Plaintel le 4 mai 2016

1. Garantir la sécurité des biens et des personnes

1.1. Ordre public et lutte contre la délinquance

En 2016, les forces de l'ordre ont été intensément mobilisées compte tenu du niveau de la menace terroriste sur le territoire national et de la mobilisation sociale, en particulier en opposition à la loi portant réforme du Code du travail. Pour autant, Police et Gendarmerie ont continué d'assurer leur mission de lutte contre la délinquance avec détermination.

1.1.1. Le bilan chiffré



Les données statistiques des trois principaux indicateurs (atteintes volontaires à l'intégrité physique – AVIP ; atteintes aux biens – AAB ; escroqueries et infractions économiques et financières, EIEF) illustrent ce niveau d'engagement. Ces trois indicateurs sont des agrégats regroupant certaines catégories d'infractions et permettent de mieux appréhender l'évolution des formes de la délinquance, sur une période donnée.



	2015	2016	Variation %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	2924	2768	▼ - 5,34 %
Atteintes aux biens (AAB)	12402	11535	▼ - 6,99 %
Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	2774	2948	↗ + 6,27 %



Illustration 2 : « Présentation des chiffres de la délinquance de l'année 2015 » du 29 janvier 2016 en présence de : Philippe Leclercq commandant le groupement de gendarmerie, Laurent Dufour DDSP, Pierre Lambert préfet des Côtes d'Armor, Bertrand Leclerc procureur de la République et Frédéric Doué directeur de cabinet du préfet des côtes d'Armor

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les principales tendances observées sont les suivantes :

- une diminution constatée de 156 faits, soit une **baisse de 5,34 %** du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ;
- les violences crapuleuses, c'est-à-dire les violences dont le vol est le mobile, sont en **hausse de 7,76 %**. Elles représentent 9,53 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique ;
- les violences non crapuleuses sont en revanche en **diminution de 7,67 %**. Elles représentent 59,1 % des AVIP ;
- les violences sexuelles, qui correspondent aux viols, harcèlements et agressions sexuelles, sont en **hausse de 17,29 %** en 2016 par rapport à 2015 avec 312 faits en 2016 contre 266 en 2015.



Atteintes aux biens

Les principales tendances observées sont les suivantes :

- une baisse des atteintes aux biens de 867 faits, soit une **baisse de 6,99 %** entre 2016 et 2015 ;
- la **baisse** du nombre des destructions et dégradations constatées **de 9,01 %** par rapport à l'année dernière ;
- la **baisse** du nombre de cambriolages **de 7,69 %** avec 2 196 faits constatés en 2016 contre 2379 en 2015.

Escroqueries et infractions économiques et financières



Une **hausse de 6,27 %** du nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières en 2016 par rapport à 2015 est observée. En 2016, le nombre d'EIEF était de 2948 faits constatés contre 2774 en 2015.

Comportements portant atteinte à la tranquillité publique



Cet agrégat regroupe les infractions ou incivilités qui, si elles ne sont pas forcément graves, nuisent au quotidien des habitants.

Le nombre de comportements portant atteinte à la tranquillité publique est en **baisse de 6,86 %** entre 2016 et 2015.



1.1.2. Amélioration de la tranquillité publique



L'amélioration de la tranquillité publique est une mission dans laquelle les forces de l'ordre sont particulièrement investies dans le département. Cette mission recouvre à la fois une intense activité partenariale ainsi que la mise en place de dispositifs de prévention situationnelle (vidéoprotection), et des dispositifs d'alertes (convention contre le vol dans les exploitations agricoles).

L'activité partenariale des forces de sécurité s'illustre notamment à travers :

- la signature, à nouveau, de conventions de participation citoyenne (Coëtmieux, Planguenoual, Saint-Quay-Portrieux) ;
- le recrutement, contractualisé entre l'État et les collectivités territoriales, d'intervenants sociaux en Gendarmerie (Dinan) et en Police (Saint-Brieuc) ;
- la signature de conventions de coordination entre police municipale et forces de sécurité de l'État, obligatoires dès lors que le service de police municipale comprend un effectif supérieur à 5 agents, ou s'équipe d'un armement.

Les opérations tranquillité vacances, tranquillité seniors ou le plan anti hold-up sont également des actions spécifiques permettant de renforcer efficacement la sécurité de certains publics ou de certains lieux face à des risques identifiés.



Illustration 3 : Signature de la convention de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles avec Groupama Loire Bretagne le 19 septembre 2016



1.1.3. Sécurisation des grands événements et des lieux accueillant du public



Les forces de sécurité intérieure ont participé à la sécurisation des grands rassemblements qui ont marqué la vie du département en 2016. En lien avec les collectivités et les équipes organisatrices, la Gendarmerie et la Police ont permis que ces événements se déroulent dans les meilleures conditions possibles, dans le cadre du plan Vigipirate.

Pour rappel, voici les grands événements au cours desquels les forces de sécurité se sont particulièrement illustrées :

- la préparation de l'Euro de football, notamment à travers la sécurisation du camp de base de l'équipe albanaise situé à Perros-Guirec ;
- le Festival ArtRock à Saint-Brieuc du 13 au 15 mai ;
- les feux d'artifice, organisés à l'occasion du 14 juillet dans les communes du département ;
- la Fête des remparts à Dinan les 23 et 24 juillet ;
- le Festival de Folk Blues à Binic, du 29 au 31 juillet ;
- le Festival des Vieux Gréments à Paimpol, du 19 au 21 août ;
- le Meeting aérien de la Patrouille de France à Perros-Guirec, le 20 août ;
- la Foire Saint-Michel à Saint-Brieuc, les 24 et 25 septembre ;
- la Foire aux Poulains de Plaintel, le 3 octobre.



Illustration 4 : Visite de la mise en sécurité du Marché de Noël de Lannion par Christine Royer, sous-préfète de l'arrondissement de Lannion – 9 décembre 2016



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Pendant l'été, la Police nationale et la Gendarmerie ont également assuré la sécurité des lieux de baignade.

Plus largement, tout au long de l'année, elles participent au renforcement de la sûreté des lieux accueillant du public, comme les établissements scolaires et les établissements hospitaliers. Elles jouent un rôle de conseil indispensable auprès de tous les acteurs locaux dès lors qu'il s'agit de renforcer les dispositifs existants et diffuser les bonnes pratiques, en matière de sûreté publique.

La sécurisation des rencontres de football de l'En Avant de Guingamp

Guingamp, collectivité de 7 106 habitants (Données INSEE 2013), est la seule ville du département qui abrite un club de football évoluant en ligue 1 : *l'En Avant* de Guingamp. Pour organiser ses rencontres à domicile, le club dispose d'un stade à quelques minutes du centre-ville d'une capacité de 18 465 places. Le stade du Roudourou (Roudourou signifiant *l'eau du ruisseau* en breton ou *gués* selon les traductions proposées par les linguistes) répond aux normes en vigueur. C'est aussi le seul club de ligue 1 en France dont la sécurité est assurée par les forces de gendarmerie nationale.

20 matchs à domicile ont permis d'accueillir 275 000 spectateurs en fréquentation cumulée au cours de l'année 2016 (13 775 spectateurs en moyenne par rencontre).



Illustration 5 : Fouille systématique des sacs à l'entrée du Stade du Roudourou – Photo © France 3 Bretagne

Face aux enjeux posés par cette fréquentation régulière hors norme pour une ville de cette taille, la gestion de la sécurité, dans et au-dehors du stade du Roudourou, est une préoccupation permanente des services de l'État dont la coordination est réalisée sous le pilotage du sous-préfet de Guingamp. Pour ce faire, chaque rencontre jouée à domicile par *l'En Avant* est précédée d'au moins une réunion préparatoire organisée en sous-préfecture associant les forces de la gendarmerie, les représentants du club et de la ville.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Le dispositif de sécurité est adapté, en tant que de besoin, en fonction du niveau de fréquentation attendu, du comportement des supporters adverses et de la sensibilité de la rencontre au plan sportif. En cas de risques de troubles à l'ordre public avérés, des demandes de forces mobiles sont proposées par le sous-préfet au préfet de département.

Au cours de l'année 2016, aucun événement violent majeur n'a été observé, sinon quelques comportements individuels décalés (petites bagarres, fumigènes, etc.).

Les problématiques de sécurité dans l'arrondissement de Dinan

En 2016, les questions de sécurité ont particulièrement mobilisé les services de la sous-préfecture de Dinan, qui ont travaillé en partenariat avec les services de gendarmerie et ceux du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour assurer le bon déroulement des nombreux rassemblements festifs de la période estivale. Il convient de noter que certains de ces événements étaient de très grande ampleur, comme la fête des Remparts (plus de 100 000 spectateurs) ou le festival de l'Armor à Sons à Bobital (18 000 spectateurs).

Par ailleurs, la sous-préfecture a apporté son soutien à la ville de Dinan afin de permettre la mise en place d'un CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) élargi. Ce CLSPD comprend les communes d'Aucalec, Léhon, Lanvally, Quévert, Taden et Trélivan. Il a été installé dans une forme rénovée le 13 octobre 2016 à la mairie de Dinan, en présence de M. le Préfet des Côtes d'Armor.

À cette occasion, a été également signée la convention de coordination police municipale / gendarmerie, qui a pour objectif la rationalisation de l'action des forces de l'ordre sur le territoire de la ville de Dinan.



Illustration 6 : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – Mairie de Dinan
13 octobre 2016



1.1.4. Prévention et suivi des cas de radicalisation

70 individus font l'objet d'un signalement au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) et sont suivis par la préfecture des Côtes d'Armor et les forces de sécurité départementales.

L'évaluation et le suivi de ces individus sont assurés par trois cellules de veille :

- Groupe d'évaluation départementale : composé des services du cabinet de la préfecture et des services de police, de gendarmerie et de renseignements, il assure le suivi des signalements qui composent le haut du spectre (soit 60 % du FSPRT) et nécessitent un suivi rapproché (individus radicalisés les plus virulents ou faisant l'objet d'une judiciarisation) ;
- Comités de suivi décentralisés (par arrondissement) : placés sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement territorialement compétent, ces instances se composent des différents correspondants de confiance locaux (services de L'État, des collectivités territoriales, associations sociales et d'insertion locales). Ces instances coordonnent le suivi individualisé (social, éducatif ou d'insertion professionnelle) des signalés évalués qui composent le bas du spectre (soit 25 % du FSPRT) et qui présentent des signaux faibles de radicalisation (conversion ou fréquentation de groupes d'individus radicalisés) ;
- Cellule de suivi des situations confiées à l'association ETC, chargée d'assurer la prise en charge complexe de situations concernant des individus radicalisés non violents, ou le suivi de familles nécessitant l'intervention d'un personnel qualifié.



1.2. La sécurité routière

1.2.1. Bilan chiffré

L'observatoire départemental de la sécurité routière est chargé du bilan des accidents corporels et des remontées des indicateurs sur le portail accidents, en lien avec la police et la gendarmerie. L'année 2016 a connu 373 accidents corporels, dont 36 accidents mortels causant 39 tués et 481 blessés.

Chaque accident mortel donne lieu à une réunion sur le terrain avec le gestionnaire de voirie, les forces de l'ordre, les services de secours et la collectivité pour vérifier si l'infrastructure est en cause et chercher, le cas échéant, des améliorations.

L'unité sécurité routière et ingénierie de gestion de crises anime la politique de prévention routière par le biais :

- des prêts de « radars pédagogiques » : 14 communes ont bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un panneau d'information vitesse, dont 12 dans l'arrondissement de Saint-Brieuc et 2 dans l'arrondissement de Dinan ;
- des études d'aménagement avec des relevés du trafic (compteur Viking) : 17 sur chacun des arrondissements de Saint-Brieuc et Dinan ;
- des conseils dans les contributions techniques apportées lors de l'instruction des documents d'urbanisme ;
- des réponses aux réclamations des riverains ;
- des actions de sensibilisation auprès du grand public par l'animateur du réseau « agir pour la prévention routière », avec l'aide de 22 bénévoles « intervenants départementaux de sécurité routière » (IDSR). Ils interviennent sur ordre de mission en co-animation avec des partenariats extérieurs (forces de l'ordre, associations, etc.). 99 sessions ont eu lieu en 2016 envers 8 440 personnes.



Illustration 7 : Stands « Sécurité routière – Foire exposition des Côtes d'Armor - 10 septembre 2016



L'unité sécurité routière et ingénierie de gestion de crises assure la liaison avec le bureau du contrôle des sanctions automatisées (CSA) pour la programmation des implantations de radars fixes, les propositions de déplacement des radars autonomes dits « radars de chantier » et la notification des pannes ou détériorations de ces appareils.



Illustration 8 : Installation d'un radar autonome (dit de chantier) sur la RN12
2 juin 2016

L'analyse de l'accidentalité et les échanges avec les forces de l'ordre, les élus et les gestionnaires de voirie permettent d'identifier des zones de danger pouvant accueillir des « radars de chantier ». La présence temporaire de cet outil de contrôle automatisé permet d'abaisser la vitesse dans des secteurs ciblés. En 2016, le Préfet des Côtes-d'Armor a obtenu le déplacement de « radars de chantier » en période de travaux sur la RD 700 à La Motte et sur la RN 12 à Saint-Brieuc, ainsi que sur la RD 27 à Plédran suite à un accident mortel.

1.2.2. Les contrôles des forces de l'ordre

Les forces de l'ordre ont maintenu les contrôles de vitesse et intensifié leurs contrôles dans la lutte contre la conduite sous emprise d'alcool et/ou de stupéfiants.



Illustration 9 : Opération de contrôles de flux – 25 novembre 2016



1.2.3. Actions de prévention en matière de sécurité routière

Lors des **actions de sensibilisation**, les thèmes abordés sont principalement : la conduite sous emprise d'alcool et/ou de stupéfiants, les conséquences de la vitesse, le partage de la route pour l'ensemble des usagers. Auprès de certains publics, un focus est fait sur le vélo ou les véhicules deux roues motorisés.

Dans le cadre de la foire exposition de Saint-Brieuc 2016, afin de sensibiliser plus spécifiquement les familles, l'accent a été mis sur les équipements de retenue : la ceinture de sécurité et les sièges-enfant, avec un concours pour gagner des réhausseurs et des sièges-enfant.



Illustration 10 : Remise des lots du jeu concours de la Foire exposition avec nos partenaires du Crédit Agricole et de Bébé 9 – 20 octobre 2016

Pour le **risque routier professionnel**, deux actions auprès d'une grande laiterie (SODIAAL – ENTREMONT) ont permis de sensibiliser les transporteurs routiers et les employés, notamment avec un simulateur de conduite poids-lourds de notre partenaire PROMOTRANS. Une seconde action sous forme de conférence a été organisée sur invitation de la Fédération Française du Bâtiment.

L'unité sécurité routière et ingénierie de gestion de crise travaille en partenariat avec les acteurs locaux (associations, escadron départemental de sécurité routière (EDSR), etc.) et des conventions sont élaborées pour la mise à disposition du simulateur de conduite automobile du Crédit agricole et du testo-choc de Groupama.

Fin 2016, un travail de mutualisation des outils et des actions des forces de l'ordre et du Conseil Départemental a été engagé et se poursuivra en 2017. Ainsi, trois intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ont assisté à titre d'observateurs à Jugon-les-Lacs au stage « Conduire à tout âge » du Conseil départemental, auprès des seniors.



1.2.4. La mission relative aux taxis

Depuis 3 ans, la sous-préfecture de Lannion assure, pour l'ensemble du département des Côtes d'Armor, les missions afférentes à la réglementation de la profession de taxi.

En 2016, les services ont organisé l'examen de capacité professionnelle de chauffeur de taxi pour 105 candidats (106 en 2015) et délivré 65 cartes professionnelles de taxi et 15 de VTC (voitures de transport avec chauffeur).

1.3. La prévention des risques

1.3.1. La commission de sécurité

Le SIACEDPC (service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile) a en charge le suivi d'environ 1 000 établissements recevant du public (ERP). Il s'agit de tous les ERP de l'arrondissement de Saint-Brieuc ainsi que des établissements de 1^{ère} catégorie pour le reste du département. En 2016, ces ERP ont donné lieu à 337 visites de la commission de sécurité. À la fin de l'année, 61 ERP étaient sous avis défavorable (ce chiffre était de 83 à la fin de l'année 2015). Diverses actions ont été entreprises auprès des maires concernés pour les inciter à prendre les dispositions de nature à lever ces avis défavorables (réunions, courriers de sensibilisation, mises en demeure....).



Illustration 11 : Commission de sécurité du festival ArtRock à Saint-Brieuc piloté par Frédéric Doué, directeur de cabinet du préfet des Côtes d'Armor – 13 mai 2016

1.3.2. Plans et exercices

Planification ORSEC

L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) aux situations de crise s'appuie sur un dispositif de planification qui comporte des dispositions générales et des dispositions spécifiques adaptées à des situations ou à des installations particulières. L'ensemble de cette organisation doit faire



l'objet d'une mise à jour régulière. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2016, 5 plans ont été rédigés ou mis à jour dans des domaines très divers (PPI Finagaz à Saint-Hervé, Plan Polmar terre, plan accidents ferroviaires, plan grand froid et plan de lutte contre les épizooties majeures).



Illustration 12 : Exercice POLMAR à Fréhel piloté par Frédéric Doué, directeur de cabinet du préfet des Côtes d'Armor – 27 septembre 2016

Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année, 6 exercices ont été organisés pour tester le dispositif ainsi mis en place. Compte tenu du contexte national, il a été décidé de mettre l'accent sur les problématiques de sûreté et sur la prise en charge de nombreuses victimes.

Les thèmes de ces exercices ont été les suivants :

- deux exercices liés à la sûreté scolaire (un exercice intrusion-attentat et un exercice « plan particulier de mise en sûreté ») ;



Illustration 13 : Exercice de sûreté scolaire au collège François-Lorant de Moncontour – 30 mars 2016



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

- mise en œuvre de la cellule d'information du public ;
- découverte de plis suspects à la préfecture ;
- exercice de sûreté portuaire couplé à un exercice du plan particulier d'intervention au port du Légué ;
- exercice « nombreuses victimes » au stade du Roudourou à Guingamp qui a rassemblé près de 1 000 participants.



Illustration 14 : Exercice NOVI – Stade du Roudourou à Guingamp – 20 juin 2016

Plans communaux de sauvegarde

Le SIACEDPC encourage les communes à élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) et leur apporte, à ce titre, une aide méthodologique. Cela a permis d'augmenter sensiblement le nombre de PCS approuvés : à la fin de l'année 2016, 58 communes étaient dotées d'un PCS alors que seules 25 d'entre elles en ont l'obligation.

1.3.3. Risques naturels et technologiques

Dans le domaine des risques naturels et technologiques, quelques points importants concernent l'activité 2016, à savoir :

- l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondation (PPRL-i) de SAINT-BRIEUC après 5 années d'instruction. Ce plan concerne 8 communes de la baie, 4 000 personnes à protéger et environ 1 600 bâtiments ;
- la labellisation du premier PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations) exclusivement costarmoricain, sur l'Arguenon avec une aide financière de l'État d'environ 70 000 €/an sur quatre ans ;
- la finalisation des transmissions d'informations sur les risques majeurs à l'ensemble des communes du département, ces documents permettant la rédaction par ces collectivités des DICRIM (documents d'information concernant les risques majeurs) ;



- la finalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement sur l'ensemble du réseau routier concerné du département (ces plans concernent des routes nationales, départementales ou communales ayant un important trafic).



Illustration 15 : Les acteurs du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) du bassin-versant de l'Arguenon
29 septembre 2016 -Crédit photo Le Télégramme

1.3.4. La sécurisation des Établissements scolaires

Au cours de l'année 2016, un travail collaboratif entre la préfecture, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les forces de l'ordre a été organisé afin de mettre en place les dispositions de nature à améliorer la sécurité des établissements scolaires. Dans ce cadre, la DSDEN a veillé à ce que tous les établissements disposent désormais d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et elle a mis en place un dispositif d'alerte des chefs d'établissement. Par ailleurs, 2 exercices (Cf. point 1.3.2) ont été organisés sur ce thème au cours de l'année. Enfin, une application est en cours de développement pour permettre d'accéder à la version numérique des PPMS et des plans des bâtiments des établissements à partir de la salle du centre opérationnel départemental (COD) en situation de crise.

1.3.5. Évènements particuliers

Quelques événements d'ampleur méritent d'être signalés :

- les manifestations agricoles des mois de janvier et février ont nécessité un suivi pour assurer la sécurité routière et organiser les déviations nécessaires pour permettre les déplacements par la route malgré les nombreux barrages ;
- la crise des carburants au mois de mai qui a nécessité un suivi précis de l'approvisionnement des stations service et la prise en compte des usagers prioritaires ;



- l'organisation d'une rave party non déclarée ayant rassemblé plus de 12 000 personnes sur le site de l'ancien aéroport des Plaines villes à Ploufragan, qui a donné lieu à la mise en œuvre du centre opérationnel départemental les 3 et 4 décembre afin de s'assurer de la sécurité sur le site et sur les axes de circulation.



Illustration 16 : Rave party sur l'ancien aéroport des Plaines villes à Ploufragan – 4 décembre 2016

Les exercices de gestion de crise suivants ont été réalisés en 2016 :

- 1 exercice Pollution Maritime (POLMAR) à l'embouchure de l'Islet entre Erquy et Fréhel ;
- 1 exercice Plan Intempérie Zone Ouest (PIZO) en salle : scénario tempête de neige le vendredi 20 décembre ;
- 1 exercice Plan de Prévention Intrusion (PPI) sur site au port du Légué : scénario d'un individu entrant par effraction pendant le déchargement d'ammonitrate d'un navire et mettant le feu à un camion à l'aide d'un cocktail Molotov.



Illustration 17 : Exercice PPI au port du Légué – 9 novembre 2016



1.3.6. Catastrophes naturelles et inondations

Un seul événement a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au cours de l'année (inondation et coulée de boue à Louargat au mois de mai).

1.3.7. Mission secourisme



La sous-préfecture de Lannion établit les agréments des organismes habilités à effectuer des formations au BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) et au brevet national de moniteur des premiers secours. En 2016, 7 renouvellements d'agréments ont été délivrés ainsi que 3 dérogations au BNSSA pour des exploitants de piscine ou de club de plage.

La sous-préfecture réceptionne et instruit pour l'ensemble du département les dossiers de candidatures à l'examen de formateur, en délivrant les certificats de compétences de « formateur aux premiers secours » et des certificats de « formateur en prévention et secours civiques ». En 2016, elle a organisé 3 examens pour 59 candidats et délivré 52 diplômes.

1.3.8. L'utilisation des explosifs et des feux d'artifice

Cette mission est assurée par la sous-préfecture de Lannion. Elle consiste en la délivrance d'attestations déclaratives et d'agréments.

1.3.9. La police de l'air

La mission relative à la police de l'air assure le suivi :

- des manifestations aériennes (3 typologies : petite importance, moyenne importance, grande importance) ;
- de l'autorisation d'utiliser des aéronefs télé-pilotés captifs ou non captifs en zone peuplée ;
- du survol des agglomérations et rassemblement de personnes ;
- de la création d'hélicoptère temporaire en agglomérations.

1.4. Protéger les salariés

1.4.1. Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail demeurent en 2016, sur le plan numérique, le 1^{er} axe d'intervention de l'inspection du travail, qui relève de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi).

À ce titre, l'inspection du travail est notamment intervenue dans deux entreprises de fabrication d'alimentation animale sur une exposition potentielle à la phosphine (gaz toxique utilisé pour prévenir



la présence de nuisibles pendant les transports) des salariés suite à la livraison de maïs fumigé. Cette intervention a permis de s'assurer de la mise en œuvre par l'employeur des mesures de protection des salariés et de déclencher des réunions extraordinaires de CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Le CHSCT a rappelé les obligations en matière de prévention du risque chimique, d'information des salariés et prévention des RPS (risques psychosociaux) et de mise en place de règles de sécurité pour les entreprises intervenantes.



Illustration 18 : Visite de la société AML Hydraulic par Frédéric Lavigne, sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp – 18 mars 2016

En parallèle de ces échanges avec l'employeur, le dossier a fait l'objet d'une concertation et d'une coordination entre services de l'État : DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi), DDPP 22 et 29 (direction départementale de la protection des populations) et DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Un signalement est également effectué auprès du Groupe d'Alerte en Santé Travail (GRAST).

Dans le secteur maritime, le début de campagne de pêche à la coquille 2016/2017 a été marqué par six accidents du travail graves (dont un mortel) survenus au cours de la première quinzaine d'octobre, ils ont tous donné lieu à enquête de l'inspection du travail. Les victimes des deux premiers accidents ayant été blessées à la tête, un courrier relatif à la fourniture de casques aux salariés et à leur port effectif a été adressé aux 200 armateurs intervenant sur les gisements coquilliers des Côtes d'Armor.

Suite à ces accidents, une réunion a été organisée le 2 décembre 2016 avec l'ensemble des services concernés par la sécurité des marins. Les 14 participants ont échangé leurs points de vue sur ces accidents.



1.4.2. Qualité et effectivité du droit

En 2016, l'unité départementale de la DIRECCTE a répondu à 5 588 demandes de renseignement relevant du droit du travail et 2 106 usagers ont été reçus physiquement dans ses locaux. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les usagers sont reçus exclusivement sur rendez-vous. Le service des renseignements a également participé à des actions partenariales extérieures telles que des forums pour l'emploi à Paimpol et Lannion, le forum des professions juridiques à Saint-Brieuc, des permanences à la Cité des métiers de Ploufragan, ainsi que des informations collectives à Lamballe et Guingamp organisées par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) pour les directeurs de centres d'accueil pour les mineurs.



Illustration 19 : Vite d'une exploitation de « Cocos de Paimpol » par Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor – 18 mars 2016

1.4.3. La prestation de service international (PSI)

La PSI permet à tout employeur non résidant de détacher temporairement ses salariés en France. Pour éviter les dérives, les moyens de contrôles ont été renforcés par la mise en œuvre de sanctions administratives allant jusqu'à la fermeture temporaire d'un établissement ou d'un chantier. 15 procédures administratives ont été prononcées en 2016 en coopération avec les membres du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude).



Illustration 20 : Réunion du comité opérationnel départemental anti-fraude – 3 novembre 2016



1.5. Assurer la sécurité et la protection du consommateur

La mission de protection des consommateurs confiée à la direction départementale de la protection des populations des Côtes d'Armor (DDPP) mobilise ses quatre services opérationnels. Cette mission se décline en plusieurs thèmes : assurer la sécurité des produits et des services, veiller à la loyauté de leur présentation et enfin, prendre en charge les plaintes et les demandes du public, notamment celles des consommateurs.

1.5.1. Veiller à la sécurité des consommateurs

La surveillance des élevages d'animaux de rente

Le service « surveillance sanitaire et protection animales » met en œuvre plusieurs programmes nationaux de surveillance des animaux dans le département.

Ainsi, en 2016 :

- de nombreux prélèvements ont été soumis à une recherche du prion, responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine. À l'abattoir, 2944 tests ont été réalisés sur tous les animaux nés avant le 1/01/2002, sur les animaux accidentés ou présentant des troubles fonctionnels et les animaux abattus en urgence. Des tests encéphalopathie spongiforme bovine ont également été pratiqués à l'usine d'équarrissage (22 425 tests ESB pour les bovins, 128 pour les ovins et 326 pour les caprins). Aucune analyse n'a donné de résultat positif ;
- plus de 700 inspections en élevage de volailles ont donné lieu à des recherches de salmonelles. 14 élevages se sont révélés positifs au contrôle, ils ont donc fait l'objet d'un abattage total. Une indemnisation de 2 599 775 € a été versée à huit éleveurs de poules qui avaient appliqué le cahier des charges DGAL (direction générale de l'alimentation) ;
- six cheptels bovins (soit 780 animaux) ont fait l'objet d'investigations pour recherche de tuberculose. Aucun d'entre eux n'a été détecté.



La santé des animaux

Au cours de l'année 2016, six carnivores domestiques (chiens et chats) introduits illégalement sur le territoire national ont été mis sous surveillance aux frais de leurs propriétaires jusqu'à ce que le risque de contamination rabique soit évacué. Vingt-cinq autres animaux ont également été soumis à des recherches du virus rabique.

La pharmacie vétérinaire



Soixante élevages ont été inspectés au titre de la pharmacie vétérinaire afin de vérifier que les pratiques de détention et d'administration des médicaments vétérinaires étaient conformes à la réglementation. Ceci permet de s'assurer que les denrées alimentaires ne contiennent pas de substances interdites (telles que les anabolisants) ou autorisées mais présentes à un taux supérieur aux limites acceptables. Dans la lutte contre le développement des résistances aux antibiotiques, tant en médecine humaine que vétérinaire, il convient de prévenir une exposition du consommateur à des doses faibles mais répétées de médicaments.

Le respect des normes environnementales dans le secteur de l'élevage et de l'industrie alimentaire

La DDPP (direction départementale de la protection des populations) instruit les dossiers d'installations classées et vérifie régulièrement leur conformité aux dispositions du Code de l'environnement.

Le département des Côtes d'Armor compte environ 5200 élevages classés et 140 établissements industriels dont l'activité principale est la transformation de denrées d'origine animale. Le service de la prévention des risques environnementaux de la DDPP s'assure de leur bon fonctionnement afin de prévenir les risques environnementaux liés aux productions animales et aux industries agroalimentaires. Les risques encourus sont principalement liés à la santé, la sécurité et salubrité publiques, l'environnement ou encore les nuisances pour le voisinage.

En 2016, 300 contrôles ont ainsi été réalisés dans le secteur de l'élevage et environ 250 dossiers de projet concernant les installations classées ont été instruits. Dans le secteur des industries agroalimentaires, une quarantaine de demandes d'évolution d'installations ont été instruites, avec dans de nombreux cas, des demandes d'augmentation d'activité des entreprises concernées.

Le service a également en charge la délivrance d'autorisations dans le domaine de la faune sauvage captive, en vue, là encore, de protéger la population mais également de participer au maintien de la biodiversité en luttant contre les trafics.



La sécurité sanitaire des aliments

Au sein des établissements de la chaîne alimentaire soumis à inspection, les abattoirs sont des établissements particuliers : l'inspection y est permanente. Ainsi, 120 agents se relayent pour assurer l'inspection des animaux puis des carcasses dans les 12 abattoirs des Côtes d'Armor (551 145 tonnes en boucherie et 129 835 tonnes en volailles).

L'année 2016 a été particulièrement marquée par la médiatisation de quelques cas de graves manquements à la protection animale dans des abattoirs de faible capacité situés dans d'autres régions. Sur décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, des inspections relatives à cette thématique ont donc été réalisées avant le 30 avril 2016 dans les huit abattoirs de boucherie du département. Elles ont donné lieu à une seule mise en demeure de corriger les non-conformités relevées et à deux rappels réglementaires. Il faut toutefois souligner que cette thématique faisait et fait toujours l'objet d'un contrôle régulier par les équipes en place dans les abattoirs.

Tous les établissements produisant ou transformant des denrées animales ou d'origine animale pour l'alimentation humaine (600), ainsi que ceux fabriquant (191) ou distribuant des aliments pour animaux bénéficient d'un agrément sanitaire délivré par la DDPP. Ils sont régulièrement contrôlés selon un rythme défini en fonction du résultat d'une évaluation du risque. Ces contrôles portent non seulement sur le respect de la réglementation applicable au regard de l'activité de l'établissement, mais également sur les moyens de maîtrise mis en œuvre par le professionnel pour atteindre les objectifs réglementaires regroupés dans un plan de maîtrise sanitaire. Un dispositif comparable existe pour les filières végétales.

La DDPP réalise par ailleurs des contrôles multicritères dans les entreprises qui mettent sur le marché des produits alimentaires. Ils portent sur l'ensemble des règles de sécurité et de loyauté de la présentation (origine, nature, composition, quantité) des aliments. Parmi ces contrôles, 31 établissements de première mise sur le marché ont fait l'objet d'enquêtes approfondies selon des méthodologies définies par des règlements de l'UE.



Illustration 21 : Contrôle par la Direction départementale de la protection des populations sur le marché de Lamballe – 11 août 2016



Des contrôles sont réalisés également en aval de ces filières notamment dans les 1000 établissements de restauration collective du département, ceux de la restauration commerciale (1800) et dans les circuits de distribution.

Des plans de surveillance des contaminants des aliments

La DDPP décline dans les Côtes d'Armor les plans de surveillance imposés par l'Union Européenne (UE). Ainsi sont recherchés les contaminants biologiques et chimiques tels que les pesticides, antibiotiques, métaux lourds, radio-éléments sur toutes denrées alimentaires animales ou végétales.

Chiffres globaux dans la filière alimentaire 2016 :

Nombre inspections	Prélèvements	Avertissements	Mise en demeure ou injonctions	Procès verbaux	Fermetures
1429	5421	410	62	22	4

La prise en charge des alertes

La DGAL (direction générale de l'alimentation) et la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), chacune pour ce qui les concerne, sont les gestionnaires nationaux des alertes alimentaires et non alimentaires. Elles centralisent toutes les informations relatives à la mise sur le marché de produits présentant un risque pour le consommateur et alertent la ou les DD(CS)PP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) susceptibles d'intervenir à la source.

La cellule des alertes de la DDPP22 a pris en charge 109 alertes nationales et locales, avec une nette diminution au regard de 2015 (167), mais dans la moyenne des années antérieures. Sur ces non-conformités émanant de produits alimentaires fabriqués dans les Côtes d'Armor, 78 concernaient des produits carnés, 19 des produits de la pêche, 6 des produits laitiers, 3 des œufs et 3 des aliments pour animaux.

Pour l'année 2016, 13 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été déclarées, les enquêtes ayant été conduites conjointement avec l'ARS (Agence régionale de santé) et, pour les cas où des coquillages étaient incriminés, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Enfin la DDPP a été amenée à gérer 19 alertes relevant de la compétence de la DGCCRF en 2016, aussi bien dans le domaine alimentaire (alimentation humaine et animale) que dans le domaine des produits industriels. Ces alertes ont concerné la présence de substances interdites dans les denrées alimentaires et la mauvaise conception de certains matériels ou équipements (appareils électriques, jouets, articles de puériculture...).



Sécurité des produits non alimentaires et des services

Deux opérations de grande envergure ont eu lieu pendant l'été et en fin d'année. L'opération interministérielle vacances (OIV) a généré 518 contrôles. Ont été particulièrement ciblés, les activités nautiques, les aires de jeux et les équipements mis à disposition des estivants. Les marchés touristiques de plein air et les festivals ont également fait l'objet d'une attention particulière. Par ailleurs, l'opération de fin d'année (OFA) a permis de contrôler les marchés de Noël et notamment, de veiller à la sécurité des jouets, des sapins de Noël et des guirlandes électriques. À cette occasion, 105 contrôles ont été réalisés.

1.5.2. La protection des consommateurs contre les pratiques commerciales abusives

L'information du consommateur

Le service CCRF (concurrence, consommation et répression des fraudes) veille à la loyauté des informations portées à la connaissance des consommateurs. En 2016, priorité a été donnée à l'information pré-contractuelle délivrée au consommateur, essentiellement en matière de démarchage à domicile et sur les sites internet de vente à distance et aux litiges avec les opérateurs de téléphonie mobile.

De nombreux contrôles ont été menés auprès des auto-écoles (27), des agences immobilières (14), et des établissements mettant à disposition des appareils de bronzage aux UV (18).

Enfin, la vigilance a été maintenue sur l'affichage de l'origine des viandes et sur le respect des règles de traçabilité des viandes bovines, ovines et caprines (45 contrôles). Le respect des signes officiels de qualité et la réalité de certaines allégations valorisantes (Bio, mentions éthiques ou environnementales, produits locaux...) ont aussi été particulièrement surveillés. Enfin la filière des fruits et légumes a fait l'objet de 94 contrôles portant sur la qualité et l'origine des produits.



Illustration 22 : Opération OIV sur la marché de Lamballe supervisée par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor – 11 août 2016



Les pratiques promotionnelles

La DDPP a réalisé des contrôles lors des opérations de soldes, de déstockages et de liquidations. Elle a aussi vérifié la véracité des opérations promotionnelles et la disponibilité des articles mis en vente (39 contrôles sur l'ensemble).

L'accueil des consommateurs et le traitement des plaintes

La plupart des demandes d'information et des plaintes parviennent à la DDPP par mél ou par voie postale. Mais, un accueil téléphonique et physique est maintenu pour les consommateurs. Dans ce cadre, la DDPP a pris en charge plus de 300 appels téléphoniques et a reçu 73 plaignants à ses bureaux. Au total, en 2016, le service CCRF a traité plus de 300 plaintes ou demandes d'informations dans tous les secteurs d'activité, dont près de 98 % ont été traitées dans un délai inférieur à 10 jours.

Le lien est maintenu avec les associations de consommateurs, notamment au travers d'une réunion avec les associations de consommateurs du département qui s'est tenue à la DDPP le 20 octobre 2016 pour échanger sur les actions menées par la DDPP et ses partenaires praticiens du code de la consommation.

1.6. Contrôler les structures accueillant des jeunes et les établissements d'activités physiques et sportives

Le plan de contrôle concerne essentiellement les accueils collectifs de mineurs (ACM), les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), les séjours de vacances organisés au profit des personnes adultes handicapées (VAO – vacances adaptées organisées) et les structures accueillant des jeunes en service civique.

183 visites de contrôle et d'évaluation ont été réalisées par la DDCS en 2016. L'objectif principal de ces contrôles reste la protection des publics. Des critères de sélection ont été mis en place permettant de cibler les contrôles prioritaires : présence de directeurs stagiaires en accueil collectif de mineurs, séjours proposés par de nouveaux organisateurs ou ayant fait l'objet de plaintes ou de signalements, activités sportives à risques ou organisées dans un cadre commercial (établissements de natation ; clubs de plage ; centres nautiques ; salles de remise en forme...).

Ces contrôles sont aussi l'occasion d'informer sur les dispositions législatives et réglementaires, de répondre aux questions et de faire des recommandations. La DDCS assure ainsi à la fois une mission de contrôle et une action de conseil.

Accueils collectifs de mineurs

Le contrôle de la qualité de ces accueils revêt une importance toute particulière compte tenu du nombre d'accueils organisés (1600 en 2016).

Ce nombre a connu une forte augmentation en raison de la réforme des rythmes scolaires qui s'est traduite par la mise en place d'accueils de loisirs périscolaires sur les communes avec une école.

70 contrôles ont été réalisés en 2016, aucune injonction n'a été adressée (5 injonctions en 2015).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Des réunions sont programmées en 2017 sur les territoires pour informer au mieux les organisateurs sur la réglementation des ACM (accueils collectifs de mineurs) et les accompagner dans l'élaboration des PEDT (projet éducatif territorial) à renouveler à la rentrée 2017.

Établissements d'activités physiques et sportives

Les actions se sont concentrées sur les activités sportives à risques, ainsi que sur celles organisées dans un cadre commercial (environ 300 structures concernées sur 1400 établissements d'APS).

88 contrôles ont été réalisés en 2016. Les principales causes de non-conformité sont, par exemple, des défauts d'affichage (diplômes, cartes professionnelles, attestation d'assurance), des trousse de secours absentes ou contenant des produits périmés. Par ailleurs, trois mises en demeure ont été adressées, elles concernent toutes des clubs de plage pour un défaut de qualification concernant la surveillance de la baignade.

Trois accidents de plongée sont survenus pendant l'été (suspicion d'accident de décompression). Un décès est survenu lors d'une activité de marche aquatique côtière encadrée (malaise cardiaque).

Séjours vacances adaptées organisés

Notre département paraît particulièrement attractif au regard du grand nombre de séjours organisés (223 séjours en 2016). L'offre de gîtes dans le département est conséquente.



Illustration 23 : Opération de contrôle d'un centre de vacances de l'ANAS
Tréveneuc – 9 juillet 2015



15 contrôles ont été réalisés en 2016, dont 3 conjointement avec la délégation territoriale de l'agence régionale de santé, dans le cadre du protocole Préfet/ARS de collaboration, puis un contrôle avec l'unité départementale de la DIRECCTE.

Le contrôle permet de s'assurer notamment que les lieux d'accueil présentent des garanties de sécurité et que les taux d'encadrement sont en adéquation avec la nature du handicap des vacanciers. Les problèmes rencontrés sont principalement liés à la gestion des prescriptions médicales et des médicaments ainsi qu'à l'inadéquation des locaux au handicap. Les activités proposées apparaissent souvent peu diversifiées et pas toujours en conformes à celles annoncées dans les catalogues.

Au cours de l'année 2016, trois vacanciers sont décédés lors de séjours de vacances adaptées organisés par trois centres différents.





Illustration 24 : Visite de l'entreprise Harris Briochin à Hillion par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor et sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc - 15 mars 2016

2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois

2.1. Les aides au secteur agricole

Sur le plan de la politique agricole, en 2016, pour la 2^e année consécutive, le service a été mobilisé pour mener à terme le plan FEAGA (Fonds européen agricole de garantie) et se conformer aux préconisations de la Commission Européenne (restitution des surfaces non agricoles et gestion des anomalies sur les registres parcellaires graphiques), puis traiter les dossiers PAC 2015 (politique agricole commune) alors même que la réforme de la PAC nécessitait une modification majeure des procédures et des outils informatiques entraînant de nombreux dysfonctionnements.

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne confiée à l'autorité de gestion du Conseil Régional de Bretagne, 2016 se trouve dans la continuité de 2015 avec autant d'incertitude dans l'élaboration et la mise en œuvre des appels à projet du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) auquel plus de 180 M€ vont être consacrés en Bretagne jusqu'en 2020, ainsi que dans la mise en place des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques.

Le fonctionnement des filières d'élevage est particulièrement complexe depuis le printemps 2015. Qu'il s'agisse de problématiques conjoncturelles ou structurelles, les difficultés se sont accumulées, rendant la situation très critique pour certaines exploitations et nécessitant la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage (PSE 2 en 2016), puis du pacte de consolidation et de refinancement des



exploitations agricoles (PCREA). La situation de la filière porcine s'est améliorée avec un cours en hausse (1,28 €/kg en 2016) et une baisse du coût de l'aliment de 7 % sur un an. Pour la filière laitière, le cours du lait, particulièrement bas en 2016, est annoncé en hausse pour 2017, mais les stocks de poudre sont élevés.

Concernant l'aménagement et le foncier agricole, le schéma directeur régional des exploitations agricoles a remplacé le schéma départemental des structures depuis le 1^{er} juillet 2016. Sa préparation a nécessité près de 20 réunions de travail avant son application. Il a été approuvé en commission régionale de l'économie agricole et du monde rural en février 2016. Sa mise en œuvre devrait permettre la restructuration foncière et l'installation, maintenir l'élevage et les cultures spécialisées, participer à la réduction des inégalités de traitement entre départements bretons et assurer une cohérence avec les politiques régionales.

2.1.1. Agriculture durable

Les mesures du « premier pilier » de la PAC

La PAC est organisée en *deux piliers*. Le *premier*, le plus important puisqu'il représente environ 80 % des dépenses, porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus des exploitants agricoles.

La campagne de dépôt des demandes d'aides découplées du premier pilier de la PAC 2016 a concerné 7293 dossiers déposés exclusivement par télédéclaration.

🔗 aide couplée / découplée : l'aide couplée est liée à la production, le découplage est un principe selon lequel les aides allouées aux agriculteurs ne sont plus proportionnelles aux quantités produites.

La réforme de la PAC a substitué aux anciens « droits à paiement unique » (DPU) de nouveaux droits à paiement de base (DPB), supports des nouveaux paiements découplés.

Leurs attributions ou transferts ont fait l'objet du dépôt de **1135 formulaires**.

4025 dossiers de demandes d'aides couplées à l'élevage ont été déposés (aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers, aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio, aide aux ovins, aide aux caprins) ainsi que 999 dossiers de demandes d'aides couplées végétales (aides à la production de légumineuses fourragères, aux protéagineux, à la production de chanvre).

Afin de pallier aux retards des paiements des aides PAC, consécutifs à la réforme de la PAC en 2015 et à la révision du registre parcellaire graphique, 6571 demandes d'ATR (Apport de Trésorerie Remboursable) ont été traitées.



Le montant global des aides couplées et découplées de la PAC dans les Côtes d'Armor est proche de 133 millions d'euros.



La coordination des contrôles

La coordination des contrôles en exploitations agricoles a traité près de 1 700 dossiers.

Sous l'impulsion du Premier ministre relayé par le Préfet de Région, le Préfet des Côtes-d'Armor a signé le 3 février 2016 le plan d'action départemental relatif aux contrôles en exploitations agricoles, afin d'améliorer les conditions de contrôle à la fois pour l'agriculteur et le contrôleur et les relations entre eux.

2.1.2. Compétitivité de l'agriculture

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est service instructeur pour le compte du Conseil régional (autorité de gestion) des mesures du **second pilier** de la PAC.

Le développement rural constitue le second pilier de la PAC. Il est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Son objectif est de préserver la vitalité des campagnes en soutenant des programmes d'investissement, de modernisation et de soutien aux activités agricoles dans les zones rurales.

Mesures agro-environnementales et climatiques, agroécologie

111 territoires avaient élaboré un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) en 2015. 3 nouveaux territoires s'y sont ajoutés en 2016 (Léguer, Blavet, Grand Trieux). Le département des Côtes-d'Armor est ainsi couvert à 99 % par des PAEC en 2016.

Pour 2016, 1061 agriculteurs sont engagés dans des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) et 301 dans l'agriculture biologique. Ainsi 18,6 % des exploitations ont un engagement en faveur de l'agroécologie.



Les aides à l'installation

131 projets d'installations ont été aidés dans les Côtes-d'Armor en 2016 (contre 100 en 2015). Ce chiffre démontre le maintien de la dynamique d'installation dans le département où les installations laitières demeurent majoritaires.

La dotation jeune agriculteur (DJA) a représenté un montant total d'aides d'un peu plus de 2M€ (moyenne de 15 600 € par installation, en augmentation par rapport aux années précédentes).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Compte tenu des taux bancaires faibles en vigueur depuis 2015, aucun prêt bonifié n'a été délivré ni en 2015, ni en 2016. Ce dispositif disparaîtra au profit d'une augmentation de la DJA (dotation jeune agriculteur) en 2017.

185 parcours de professionnalisation personnalisés ont été agréés en 2016. Une aide de 106 600 € a été accordée à la chambre d'agriculture pour en assurer le suivi.

Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles

La mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aide à la modernisation des exploitations dans le cadre du Plan de Développement Rural Breton (PDRB), sous la gouvernance du Conseil régional, s'est poursuivie en 2016 au rythme de 2 appels à projets par an.

La reprise des investissements constatée en 2015, après une année 2014 de transition, s'est poursuivie en 2016 : 534 dossiers ont été déposés et 12,48 M€ d'aides ont été octroyés (6,10 M€ de part nationale et 6,38 M€ de financement européen).

Parallèlement, les premières mises en paiement des dossiers 2015 et 2016 ont pu être effectuées avant l'indisponibilité de l'outil informatique dédié (OSIRIS) à compter du 30 juin 2016. 4,4 M€ ont pu être versés aux bénéficiaires en 2016 (162 dossiers).

2.1.3. Filières et territoires

La situation de crise des filières d'élevage, notamment depuis l'embargo russe de janvier 2014 et la crise laitière liée à la suppression des quotas, ont conduit le gouvernement à déployer des mesures de soutien aux éleveurs, notamment dans les filières porcine et laitière.

En 2015-2016, les mesures FAC (fonds d'allègement des charges) ont bénéficié à 1 088 exploitations des filières d'élevage pour un montant total de 9,3 M€.

Catégorie	Nombre de dossiers présentés	Nombre de dossiers aidés	Montant aidé (€)	Montant moyen payé (€)
Fac Bovins	57	47	170788	3634
Fac Porcs	271	205	2149969	10488
Fac élevage volet A	1232	812	6931249	8536
Fac élevage volets B et C	31	24	109256	4552
Totaux		1088	9361263	

Ces mesures ont été complétées par des prises en charge de cotisations sociales (4,3 M€ pour 1 500 exploitations bénéficiaires), des mesures fiscales, ainsi que des mesures de restructuration de



l'endettement (mise en œuvre de la garantie de BPI France et de l'année blanche – 2 dossiers reçus). Le dispositif de l'année blanche (volet C du FAC) a été prolongé jusqu'au 31 mars 2017. Les mesures de restructurations et d'année blanche ont été limitées dans les Côtes-d'Armor, car les banques ont mis en place leurs propres outils, sans faire appel aux dispositifs d'aides contraignants (51 K€ pour 63 dossiers reçus dans le cadre du PSE 2, dont 38 avec un accord bancaire).

En outre, une aide *de minimis* a été mise en place pour les éleveurs en zone vulnérable (ZV) historiques, fragilisés par des investissements de gestion des effluents d'élevage en application de l'arrêté du 23 octobre 2013 relatif au programme d'actions national de lutte contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables (734 K€ – 143 dossiers reçus, dont 47 retenus par la DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

↳ Les aides "de minimis" agricoles peuvent prendre différentes formes (fonds d'allègement des charges, prises en charge de cotisations sociales, crédit d'impôts, aides de crises...). Il s'agit d'aides de faible montant, que la commission européenne considère comme n'étant pas susceptibles de fausser la concurrence.

2.1.4. Foncier agricole

La pression sur le foncier agricole est toujours forte avec 1474 demandes d'autorisations d'exploiter déposées. Ces demandes ont par ailleurs fait l'objet de 6 mises en demeure signalées, 48 recours gracieux et 4 contentieux ouverts au tribunal administratif.

Le cadre législatif du contrôle des structures agricoles est actuellement décliné dans chaque région par un schéma directeur régional des exploitations agricoles. Ce dernier est applicable depuis le 1^{er} juillet 2016.

Le développement des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) se poursuit : 352 dossiers ont été déposés en 2016, dont 83 nouveaux agréments de GAEC accordés. Concernant les contrôles des GAEC : 7 retraits d'agrément et 19 mises en demeure ont été effectués.

2.2. Valorisation des ressources de la mer

2.2.1. Les énergies marines renouvelables

Le département des Côtes-d'Armor est impliqué au premier chef dans la dynamique nationale de développement des énergies marines renouvelables (EMR).

A court terme, le département des Côtes-d'Armor et les services de l'État sont concernés par deux projets majeurs.

Le parc hydrolien de Paimpol-Bréhat

Le site du plateau de la Horaine, au nord est de l'île de Bréhat, a été identifié comme un gisement intéressant de courant, susceptible d'être exploité pour la production électrique comme site d'essais et d'expérimentation.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Le projet EDF consiste à implanter sur le site un parc d'essais de 4 hydroliennes de grande dimension (conçues par Openhydro, société irlandaise) et à les connecter au réseau. Les autorisations administratives nécessaires à cette réalisation ont été accordées.

Le projet de parc hydrolien revêt un caractère expérimental et il est sur le plan technique particulièrement innovant. Il présente par ailleurs un intérêt fort pour évaluer l'impact environnemental de telles installations.



La délivrance des premières autorisations a eu lieu en 2013. Les deux premières hydroliennes ont été immergées après différentes phases de test au cours du 1^{er} trimestre 2016. DCNS/OpenHydro a pu éprouver son système d'installation, qui a permis de poser les machines sur le fond marin avec une précision de l'ordre du mètre.

À l'issue de l'immersion de la seconde hydrolienne, en mai 2016, des opérations de connexion des deux hydroliennes ont été réalisées, suivies de nombreux tests de fonctionnement.

Les actions de suivi environnemental ont été poursuivies le long du câble de liaison sous-marin, montrant la bonne tenue du câble et des moyens de stabilisation après quatre hivers et une évolution très favorable du milieu en mer et au niveau de l'estran.

Le défaut de qualité d'un composant des turbines OpenHydro n'a pas permis de mener à leur terme les étapes de production et de mesures de performance des turbines du site de Paimpol-Bréhat. Les turbines seront ramenées à quai, début 2017, à Brest. L'objectif est ensuite de remettre à l'eau les machines, avant la fin de l'année 2017 afin de les connecter au réseau.

Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, initié par le gouvernement en 2009 et ayant fait l'objet d'un appel d'offre en 2012, est maintenant entré dans la phase d'instruction administrative.

La société Ailes Marines, titulaire de l'appel d'offres, a élaboré son dossier d'étude d'impact et déposé le 23 octobre 2015 l'ensemble des demandes d'autorisations nécessaires.

La consultation administrative a été réalisée en février-mars 2016 et l'enquête publique s'est déroulée du 06 août au 09 septembre 2016. La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions le



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

06 janvier 2017, avec pour objectifs la délivrance de l'ensemble des autorisations pour le premier semestre 2017 .

Le début des travaux est programmé en 2018 et la mise en service en 2020.

Pour rappel, le montant de l'investissement est estimé à 2,5 milliards d'euros, le projet prévoit l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW.



Illustration 25 : Réunion de la Commission départementale Nature, Paysage et sites (CDNPS) présidée par Gérard Derouin, secrétaire général et sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc
20 mai 2016

En 2016, ont été organisées :

- une instance de concertation sous les présidences du préfet des Côtes d'Armor et du préfet maritime avec le conseil départemental et l'ensemble des partenaires (professionnels et associations) associés au projet ;
- une réunion de travail sous les présidences du préfet des Côtes d'Armor et du Premier ministre de Jersey afin de mesurer l'impact du projet sur le territoire voisin.
- une réunion sous la présidence du secrétaire général de la préfecture avec l'ensemble des communes concernées par l'enquête publique ;
- différentes commissions obligatoires dans le cadre de la procédure (Commission départementale, nature paysages et sites, Comité national protection de la nature, Commission nautique locale, Grande commission nautique) ;
- une dizaine de réunions entre les porteurs de projet et les services de l'État.

2.2.2. La gestion du domaine public maritime (DPM)

420 actes de gestion domaniale pour occupation temporaire du domaine public maritime ont été instruits en 2016. Il s'agit principalement d'autorisations d'occupation temporaire (AOT), de concessions, de transferts de gestion, de retraits ou de dérogations.

Parmi ces actes, on peut mentionner les dossiers à enjeux suivants, en cours d'instruction :



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

- la demande d'autorisation domaniale pour la construction du parc éolien offshore de Saint-Brieuc ;
- le renouvellement de l'autorisation du câble « FLAG » de télécommunication entre la France (Plouha) et les États-Unis , ainsi que celui entre la France (Plérin) et la Grande-Bretagne ;
- le renouvellement de l'autorisation du câble « APOLLO » de télécommunication entre la France (Lannion) et les États-Unis ;
- la participation à l'instruction du dossier d'extraction de sables coquilliers de la pointe d'Armor, dont la coordination des procédures a été confiée au préfet du Finistère ;
- des procédures de transfert de gestion de parcelles du domaine public maritime ont par ailleurs été lancées en 2016 (Perros-Guirec, Pouldouran, Trélevern) ;
- des opérations de contrôle de l'occupation du domaine maritime se sont poursuivies au même rythme que les années précédentes. Celles- ci ont abouti à la rédaction de 55 mises en demeure suivies d'effet, sans aucune contravention de grande voirie.

Les principaux points traités en 2016 dans le cadre la gestion domaniale du littoral ont concerné :

Les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)

Conformément aux préconisations nationales, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) incite les collectivités à la mise en place de zones de mouillages et d'équipements légers afin de regrouper le stationnement des navires de plaisance dans des conditions satisfaisantes, tant en ce qui concerne les usages nautiques que la protection de l'environnement.

Ainsi fin 2016, sur les 4000 postes de mouillage existants sur le littoral, près de 80 % d'entre eux sont localisés à l'intérieur d'une zone d'équipement léger. 4 nouvelles zones étaient en instruction en 2016.



Illustration 26 : Zone de mouillages « Les hôpitaux » à Erquy



Le suivi des clubs de plage

La démarche de contrôle des clubs de plage engagée en 2013 s'est poursuivie en 2016, en coordination avec la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale).

Littoral : érosion du trait de côte

La DDTM a participé au suivi des études de protection et d'aménagement de la Grève Rose (à Trégastel, projet estimé à environ 700 000 €), ainsi qu'aux études menées sur Trédrez-Loquémeau. Le service a par ailleurs émis une quinzaine d'avis sur des demandes formulées de la part d'élus ou de riverains, pour entreprendre très rapidement des travaux de protection du littoral.



Illustration 27 : Érosion du trait de côte à Plougrescant

Manifestations sportives

22 autorisations de circulation sur le domaine public maritime, ou autorisations d'occupation du domaine public maritime, ont été délivrées pour des manifestations sportives, avec la poursuite d'un développement des activités type « trail ».

Stratégie de gestion du domaine public maritime

En 2015, a été initiée à l'échelle du département une première phase de « connaissance des usages et occupations du domaine public maritime ». Elle s'attache à la description générale des activités (conchyliculture, pêche en mer et de loisir, plaisance et activités nautiques, agriculture littorale,



activités économiques liées à la mer et au littoral). L'identification des impacts et des enjeux, quel que soit le secteur géographique, a été réalisée en 2016.

L'ensemble de ces travaux devra être validé en 2017, pour une application rapide des premières mesures.

Il convient de noter que le suivi du trait de côte s'intègre dans cette stratégie globale.

2.2.3. Le suivi du trait de côte

Le cadre réglementaire

Au niveau national, la gestion du trait de côte est un élément important à prendre en compte dans l'aménagement du littoral. Elle s'intègre dans une stratégie nationale de gestion intégrée de la zone côtière, comportant des recommandations visant notamment à limiter son artificialisation et à privilégier à long terme le déplacement des activités et des biens.

Au niveau régional, la DREAL Bretagne (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et les DDTM (directions départementales des territoires et de la mer) mènent depuis 2 ans une réflexion visant à proposer à leurs partenaires l'adoption d'une stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte en Bretagne. Cette démarche de long terme s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale ministérielle.

Le souhait des services est de construire des solutions pour l'avenir du trait de côte et de manière globale du littoral breton, puis d'aboutir à une vision partagée avec les autres acteurs dans ce domaine.

Pour le « **volet connaissance** », la DREAL a missionné le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement) qui vient de livrer la première phase de l'étude « état des lieux des connaissances et des responsabilités des services de l'État ». Cette première étape a permis d'identifier l'ensemble des sites à enjeux sur l'ensemble du territoire breton.

Pour le **volet « appropriation des enjeux par les acteurs »**, la DREAL a retenu un prestataire privé, spécialiste de l'animation de démarches de prospective territoriale. Cette expérimentation se déroule actuellement sur trois territoires bretons dont celui de Lamballe Terre et Mer pour le département des Côtes-d'Armor.

Cette démarche prospective vise deux objectifs :

- créer un espace de concertation avec les acteurs locaux dans une démarche de prospective territoriale ;
- partir de ces expérimentations pour élaborer des prototypes de construction de gestion locale du trait de côte, dans une logique de gestion intégrée, en s'appuyant sur des méthodes de prospective.

Les livrables attendus (courant 1^{er} trimestre 2017) de cette démarche sont de deux types :

- la rédaction d'un livret d'alerte pour les projets de territoire des sites retenus ;
- l'élaboration de fiches repères dans le cadre de l'analyse à tirer de ces expérimentations.



Ces éléments viendront alimenter la réflexion de l'État sur sa stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte.

Au niveau départemental, une quinzaine de sites dits « sensibles » ont été recensés par la DDTM au regard de l'importance des enjeux et de leur sensibilité environnementale. Ils font l'objet d'un suivi particulier lors des grandes marées, corrélées à des conditions météorologiques défavorables.

D'autres demandes ont été formulées par ailleurs de la part d'élus ou de riverains, pour entreprendre très rapidement des travaux de protection du littoral.

En l'absence de dossiers réglementairement déposés, ces demandes posent les difficultés suivantes :

- la plupart des sites concernés sont soit en « espace remarquable », soit en site « Natura 2000 » voire en « site classé » et donc soumis à un encadrement strict ;
- sans étude technique, il n'est pas possible de juger pleinement du caractère approprié des travaux ni de leur efficacité, au point parfois d'avoir pour effet d'accélérer le phénomène d'érosion.

Une démarche de formalisation d'un guide à l'attention des élus est en cours de réalisation.

2.2.4. Le domaine portuaire

En matière de propriété et de gestion portuaire, la loi NOTRe- nouvelle organisation territoriale de la République- du 7 août 2015 a prévu le maintien de la compétence des départements sur les ports qu'ils gèrent, ou bien leur transfert à d'autres collectivités ou à des syndicats mixtes constitués à cet effet.

La DDTM a suivi cette procédure qui s'est traduite par un arrêté du préfet de Région du 8 septembre 2016. Il maintient la compétence du Conseil départemental sur l'ensemble de ses ports, à l'exception du port du Légué à Saint-Brieuc. Ce dernier est transféré à la Région Bretagne qui intègre à cette occasion le syndicat mixte du Grand légué qui gère aussi la plaisance.

Les ports de Bréhat (Port Clos) et de Ploubazlanec (Arcouest) demeurent sous compétence départementale, tandis que la desserte de l'île (art 15 de la loi NOTRe) est transférée à la Région Bretagne.

Les services de l'État ont également lancé l'examen, avec la commune de Bréhat, de la faisabilité de la réalisation d'équipements portuaires sur le site de la Grève de l'Église pour le fret de marchandises.

En marge des équipements portuaires, il convient de signaler les actions entreprises dans le cadre des travaux de réparation de la cale « SNSM » (société nationale de sauvetage en mer) de Pors-Kamor à Perros-Guirec et du projet de réfection de la digue de Tresmeur sur la commune de Trébeurden.

2.2.5. Servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL)

Le département des Côtes-d'Armor possède une façade maritime de 507 kilomètres (îles comprises). 58 communes riveraines du domaine public maritime sont concernées par l'établissement d'un tracé correspondant aux caractéristiques de la SPPL (servitude de passage des piétons le long du littoral). À ce jour, 51 communes sont dotées de la servitude approuvée par arrêté préfectoral.



État d'entretien de la servitude

Le soin de l'entretien est réalisé par les communes, ou par les communautés de communes qui ont pris la compétence « entretien des chemins de randonnées », en concertation avec le chargé d'études SPPL de la DDTM. Suite aux tempêtes de 2014, plus d'une dizaine de communes ont été impactées et le sentier nécessite, soit des travaux, soit une modification du tracé de la servitude. Ces événements climatiques ont donné lieu à des glissements de terrain, effondrements ou recul du trait de côte qui ont modifié légèrement le linéaire. Tous les secteurs touchés n'ont pas encore été réhabilités.

2.3. Renforcer la compétitivité des entreprises

2.3.1. L'activité économique du département

Le chiffre d'affaires (CA) global des entreprises, mesuré au travers de la TVA collectée en 2016, soit un montant de 23,96 milliards d'euros, est inférieur de - 0,52 % à celui de l'année 2015.

Toutefois, le CA des grandes entreprises (ces entreprises représentant le quart du CA départemental) est supérieur au niveau de l'an passé (+ 0,49 %). Pour les TPE et PME, l'écart à la baisse est de - 0,87 %.



Illustration 28 : Visite de l'entreprise Ballay à Pommeret par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor – 24 avril 2017

S'agissant de l'investissement des entreprises, il accuse en recul de - 4,03 % par rapport à 2015. Là encore on note une évolution favorable des grandes entreprises (+ 6,82 %), pendant que l'investissement des TPE et PME s'est dégradé (- 5,58 %).

L'analyse par secteur d'activité fait apparaître des évolutions contrastées.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Le secteur agriculture-pêche connaît en 2016 un nouveau repli de son CA par rapport à l'année précédente (- 11 %), tout comme son volume d'investissement (- 14 %). L'industrie manufacturière – dont l'agroalimentaire – est également en recul de - 1,4 %. Toutefois, l'investissement dans ce secteur affiche une progression de + 6,1 %.

Parmi les secteurs économiques importants du département, le commerce (32 % du poids économique départemental) et la construction (10 %) enregistrent un niveau d'activité légèrement supérieur à 2015, respectivement + 0,78 % et + 1,73 %, avec pour ces deux secteurs un investissement en net retrait par rapport à 2015 (- 9,5 % et - 5,9 %).

Enfin, l'année 2016 a connu une progression marquée des investissements publics : +39,91 %.

2.3.2. Le crédit d'impôt compétitivité – emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises, il équivaut à une baisse de leurs cotisations sociales. Il bénéficie à toutes les entreprises employant des salariés, quel que soit le secteur d'activité. Depuis 2014, le CICE correspond à 6 % de la masse salariale brute (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC), après avoir été au taux de 4 % pour 2013, année de démarrage.

Résultats cumulés du département, depuis le lancement du dispositif :

- PME et TPE soumises à l'impôt sur les sociétés : 17 421 entreprises ont bénéficié de 170,5 millions €, soit un montant moyen de 9 787 €.
- TPE soumises à l'impôt sur le revenu : 7 385 entreprises ont bénéficié de 12,4 millions €, soit un montant moyen de 1 679 €.

Au total ce sont **182,9 millions €** qui ont été versés, auxquels il faut ajouter 6,6 M € versés au titre du préfinancement demandé par certaines entreprises.

2.3.3. Le dispositif fiscal du sur-amortissement

Instauré en avril 2015, ce dispositif fiscal permet aux entreprises de déduire de leur base imposable, pour le paiement de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, les investissements réalisés, non plus à hauteur de 100 % mais à hauteur de 140 %. Il s'applique à toutes les entreprises, petites ou grandes, artisanales, agricoles..., à la seule condition qu'elles soient soumises à un régime d'imposition au réel.

Ce dispositif, qui vise à accélérer la modernisation des outils et à gagner en compétitivité, a pris sa pleine mesure en 2016 et devait prendre fin au 31 décembre. Il a été prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

2.3.4. Le plan départemental d'intelligence économique

La politique publique d'intelligence économique vise à renforcer l'action menée en faveur de la sécurité des intérêts économiques, industriels, techniques et scientifiques. C'est un domaine peu connu du grand public, mais le développement d'une culture de l'intelligence économique est un facteur immatériel de compétitivité.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Il s'agit de mobiliser les ressources de tous les services territoriaux de l'État pour lutter contre les vulnérabilités des entreprises (piratage informatique, contrefaçon, intrusions, mais aussi surveillance de la concurrence, détection des opportunités de marchés, identification d'innovations, préservation de l'image, etc.).

Selon une enquête de la Chambre de commerce et d'industrie- CCI, 17 % des entreprises déclarent avoir fait l'objet d'une attaque informatique en 2015. Les entreprises doivent savoir qu'elles peuvent se faire aider, les dispositifs et les opérateurs existent.

Un dépliant synthétique est en ligne sur le site de la DIRECCTE Bretagne (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Des outils sont également disponibles sur le site internet de la Direction Générale des Entreprises.

Le référent « sécurité » de la gendarmerie nationale et le Service Départemental du Renseignement Intérieur (SDRI) rencontrent de nombreuses entreprises.

La CCI des Côtes d'Armor a par ailleurs mis en place un parcours de sensibilisation visant à permettre aux entreprises d'identifier et protéger leurs informations stratégiques, ainsi que d'anticiper les mouvances de leur environnement économique.

Enfin, à la Préfecture des Côtes d'Armor, le secrétaire général et un chargé de mission dédié sont les référents à ce titre.



Illustration 29 : Eric Quilliou, chargé de mission « Intelligence économique »



2.4. Mesures en faveur des personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle

2.4.1. La Garantie – Jeunes

Dans les Côtes d'Armor, 467 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2016, pour un objectif de 600 (taux de réalisation de 78 %). 7,3 % d'entre eux sont originaires de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 10,1 % de zones de revitalisation rurale (ZRR).

La plupart des jeunes bénéficient, au cours des 12 mois de leur engagement, d'actions portant sur le logement, la santé, la citoyenneté et l'accès aux droits. En 2016, on dénombre 50 % de sorties positives à l'issue de la Garantie Jeunes (situations en emploi, en formation, en alternance, jeunes ayant eu au moins 80 jours de situations professionnelles).

2.4.2. Les contrats aidés

Le bilan global de prescription des contrats aidés est positif puisque 3099 contrats aidés ont été conclus en 2016 dans les Côtes d'Armor.

↳ CIE : Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

↳ CAE : Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion.

↳ Emplois d'avenir : L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur manque de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur, qui perçoit une aide financière, et les pouvoirs publics, permettant une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.



L'objectif fixé a été dépassé pour les CIE (101 %) et les emplois d'avenir (107 %). 97 % des CAE programmés ont été réalisés. Le ciblage des publics est satisfaisant, notamment pour les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors et les travailleurs handicapés. L'accès des publics issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville demeure cependant insuffisant et nécessite une mobilisation encore plus forte des prescripteurs.

2.4.3. Les entreprises adaptées

Le département des Côtes d'Armor compte 11 entreprises adaptées qui exercent leur activité dans des secteurs diversifiés (restauration, entretien d'espaces verts, maraîchage, menuiserie, industrie, secrétariat, services...). 340 salariés reconnus handicapés (ETP) sont employés dans ces entreprises qui bénéficient d'aides aux postes financées par l'État.

2.4.4. L'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. 31 structures sont implantées dans le département des Côtes d'Armor : 6 entreprises d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion, 10 associations intermédiaires et 14 ateliers et chantiers d'insertion. Leurs secteurs d'activité sont divers : réparation, transport, restauration, textile, maraîchage, environnement, bâtiment, recyclage, services à la personne, nettoyage, secrétariat, déménagement social. Ces structures emploient plus de 500 salariés (ETP) avec le soutien de l'État qui finance des aides aux postes.

2.4.5. Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA soutient les associations, les coopératives à finalité sociale et les structures d'insertion par l'activité économique. Il les accompagne dans la création et le maintien d'emplois, la gestion de leurs ressources humaines, le développement ou la consolidation de leur activité ou l'amélioration de leur gestion financière.

En 2016, 35 structures des Côtes d'Armor employant 716 salariés ont bénéficié de ce soutien.

2.5. La négociation collective dans l'entreprise et le dialogue social territorial

2.5.1. La négociation collective dans l'entreprise

En 2016, l'unité départementale de la DIRECCTE a enregistré 391 accords d'épargne salariale (tous dispositifs confondus), ainsi que 382 accords collectifs ou plans d'action conclus dans les entreprises du département parmi lesquels 102 relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En matière de négociation collective, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la loi REBSAMEN qui a réorganisé, en les rassemblant en 3 groupes, les thèmes de la négociation annuelle obligatoire dans les entreprises pourvues de délégué syndical.



2.5.2. Le dialogue social départemental

Les représentants de la DIRECCTE assure la présidence des 2 commissions mixtes agricoles départementales. Lors de la réunion de négociation de la convention collective départementale applicable aux exploitations de polyculture, d'élevage et de cultures légumières de plein champ en date du 5 juillet 2016, il a notamment été rappelé aux partenaires sociaux que la rémunération à la tâche applicable pour le ramassage du coco de Paimpol, ne dispensait pas les employeurs de tenir un registre des horaires ainsi que le prévoient des dispositions du code rural et de la pêche maritime.

Pour avoir un constat significatif et contradictoire de l'organisation du travail des plumeurs de cocos, dans l'objectif de préparer la campagne 2017 dans un cadre juridique sécurisé, un arbitrage juridique commun entre le ministère du travail et le ministère de l'agriculture a été sollicité sur la base d'un rapport de l'inspection du travail. De nouvelles réunions des partenaires sociaux sont organisées en 2017 afin de définir les conditions de mise en œuvre de la position ministérielle qui conclut à l'obligation d'enregistrer le temps de travail pour le ramassage de cocos de Paimpol.



Illustration 30 : Réunion du service public de l'emploi départemental sous la présidence de Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor
– 11 mai 2016





Illustration 31 : Centre de formation d'apprentis du bâtiment de Plérin – 24 février 2016

3. Contribuer au développement durable des territoires

3.1. Un appui financier et juridique apporté aux collectivités territoriales

3.1.1. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Un effort particulièrement important a été réalisé en 2016 pour favoriser l'investissement des collectivités locales.

Soutien à l'investissement	Montants 2016	Observations
Dotation d'équipement des territoires ruraux (Detr)	12 millions €	- Augmentation de 33 % par rapport à 2014 - 220 projets subventionnés sur 311 reçus
Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)	8 millions €	- 55 projets financés - Attribué pour la première année en 2016 (est reconduit en 2017 à hauteur de 1,2 milliards au niveau national contre 1 milliard en 2016).
Total DETR + FSIL	20 millions	Pour le département des Côtes d'Armor, le volume DETR + FSIL est passé en trois ans de 8 à 20 millions €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	34 millions €	42 millions € en 2015



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

L'État attribue également des dotations pour le fonctionnement du bloc communal (communes et EPCI) et du conseil départemental :

Dotation globale de fonctionnement	Montants 2016	Observations
Bloc communal	182 millions €	- 196 millions € en 2015, soit une baisse de 7,77 %
Conseil départemental	100 millions €	- 109 millions € en 2015, soit une baisse de 8,25 %

Autres dotations de fonctionnement (bloc communal)	31 millions €	- 32 millions € en 2015, soit une baisse de 3,12 % (cumul de plusieurs dotations : droits de mutation, dotation générale de décentralisation, fonds de péréquation...)
--	---------------	---

Dans ce cadre, des mécanismes de péréquation sont pris en compte :

- *la péréquation horizontale (entre collectivités territoriales, au plan national) : au regard du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), (communes + EPCI), elle présente, pour les Côtes d'Armor, un solde positif en 2016 de 16 millions € soit 23 % d'augmentation par rapport à 2015 ;*
- *la péréquation verticale (c'est-à-dire de l'État vers les collectivités locales) assure une progression des montants (intégrés à la dotation globale de fonctionnement), depuis plusieurs années.*

La revitalisation des centre-bourgs

À l'été 2014, le ministère du logement, de l'égalité des territoires ainsi que le ministère de la ruralité, de la décentralisation et de la fonction publique, ont lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner, de façon expérimentale, la revitalisation de centres-bourgs dans toutes les régions de métropole et d'outre-mer. Plus de 300 territoires ont déposé un dossier de candidature.

À l'issue de la sélection opérée, seuls deux projets bretons ont été retenus parmi les 54 territoires lauréats au niveau national, dont celui présenté conjointement par la ville de Guingamp et Guingamp Communauté. La collectivité porteuse a bénéficié d'une aide du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Une première convention d'ingénierie pour le financement des études préalables a été signée en 2014, avec une subvention de 214 400 € (80 % des dépenses).

Cette convention, signée le 2 décembre 2016 par le préfet et l'ensemble des partenaires financeurs ou bénéficiaires, précise l'opération de revitalisation mise en œuvre pour le territoire et programme des



actions déclinées selon 5 volets spécifiques (habitat, aménagements urbains, commerces-services-équipements, patrimoine et environnement).

Certaines actions ont déjà été mises en œuvres en 2016 et notamment en matière d'habitat (opération rénovation de l'habitat indigne, la mise en place d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine et de valorisation du patrimoine), d'aménagements urbains (construction d'une passerelle sur le Trieux) et en faveur du développement commercial dans le bourg centre (installation de vitrophanies).

Par ailleurs, le bourg de Plouguenast a fait l'objet d'une étude de revitalisation. Par la signature d'une convention entre la DDTM, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture, une étude de revitalisation/densification a été menée sur le bourg de Plouguenast pendant trois trimestres avec des étudiants en master.

À la suite d'un diagnostic du bourg, les étudiants ont défini des enjeux d'aménagement et fait des propositions architecturales. Ils ont produit des analyses, plans et maquettes qui ont permis d'alimenter le cahier des charges d'un concours d'urbanisme et d'architecte et de désigner d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire.

3.1.2. Les contrats de ruralité

Depuis 2015 et à la suite de trois comités interministériels à la ruralité, le gouvernement a décidé d'engager une politique active en faveur de la ruralité. Mesure phare déclinant cette politique pour les territoires ruraux, le premier contrat de ruralité du département a été signé le 14 décembre 2016 entre le préfet du département des Côtes-d'Armor et le président du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du pays de Guingamp.



Illustration 32 : Signature par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor d'un contrat de ruralité pour le Pays de Guingamp - 14 décembre 2016

Le contrat comporte 37 projets, couvrant 6 volets prioritaires (l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres bourgs, l'attractivité du territoire, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale), à déployer sur la période 2017/2020.



Les projets d'ores et déjà inscrits pourront être financés par différents canaux budgétaires: le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), le volet territorial du contrat de plan État-Région (CPER), ou encore la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Parmi les 37 projets inscrits, une dizaine pourrait connaître un commencement d'exécution en 2017 et bénéficier des financements adéquats.

3.1.3. La sécurisation des actes

La sécurisation juridique des actes des collectivités territoriales s'effectue par le biais du conseil délivré aux collectivités, puis à l'occasion du contrôle de légalité.

Le conseil aux collectivités

Au cours de l'année 2016, comme en 2015, un appui particulier a été accordé dans l'accompagnement de la constitution des communes nouvelles conformément aux dispositions de la Loi n°2015-192 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

Divers conseils sont formulés auprès des collectivités locales portant sur des domaines variés pouvant concerner les pouvoirs de police, le domaine public, la réglementation générale, la législation funéraire, l'environnement... Une aide est également apportée en matière d'infractions aux règles d'urbanisme.

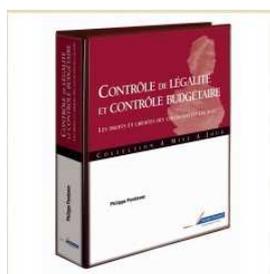
A ce titre, 179 conseils ont été délivrés par écrit aux collectivités du département par la préfecture.

L'accent a été mis plus particulièrement cette année sur l'accompagnement des EPCI dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale.

Le contrôle de légalité

Les principales thématiques de contrôle sont :

- **la commande publique** : cela consiste notamment à vérifier le respect des principes fondamentaux : égalité de traitement, égalité d'accès, transparence des procédures).
 - 2213 actes de commande publique prioritaires contrôlés sur 2325 actes de commande publique reçus / 17 recours gracieux / 1 retrait ;
 - réforme de la commande publique.



- **l'urbanisme** : pour s'assurer du respect des dispositions des PLU (plans locaux d'urbanisme) , de la loi littorale et du risque de submersion marine.
 - 4666 actes d'urbanisme prioritaires contrôlés sur les 14 356 actes reçus/ 5 recours gracieux / 2 retraits ;
 - 3 déférés et 3 référés suspension introduits en 2016 : désistement pour 4 recours en raison du retrait des actes litigieux – 1 référé gagné et 1 déféré non encore jugé ;
 - mise en place d'un protocole de lutte contre les signatures de complaisance des architectes ;
 - refonte du code de l'urbanisme, dont les objectifs sont d'assurer une meilleure lisibilité des textes et de prendre en compte les dernières modifications législatives.



- **la fonction publique territoriale** : il s'agit de s'assurer de la légalité des recrutements d'agents contractuels, de collaborateurs de cabinet puis du régime indemnitaire mis en place dans les collectivités
 - 300 actes prioritaires contrôlés sur 2442 actes reçus / 8 recours gracieux / 2 retraits.

3.1.4. Le contentieux de l'État dans le département

Les dossiers contentieux (hors contentieux étrangers)

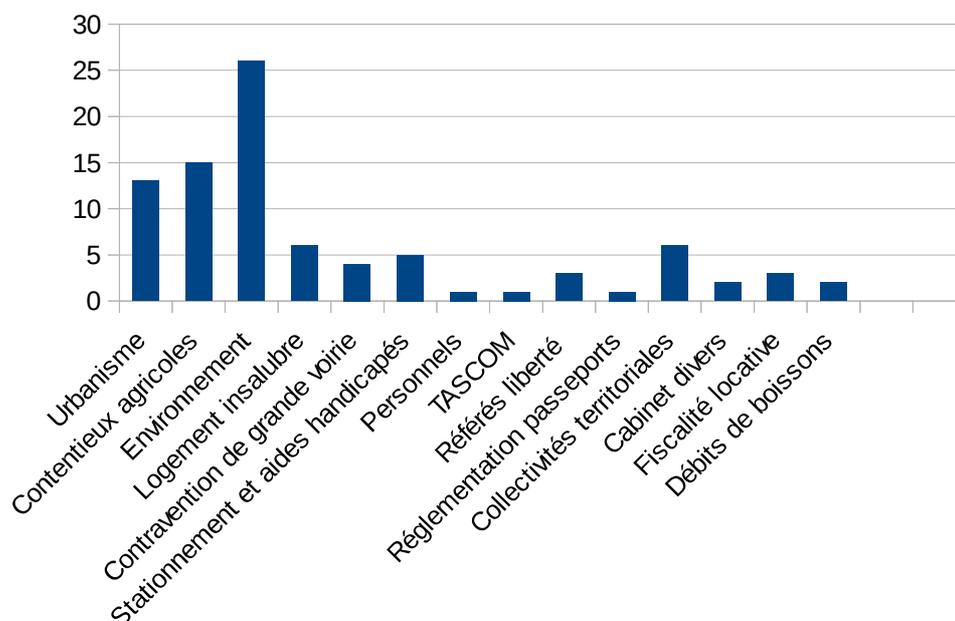
88 requêtes ont été enregistrées en 2016 contre 53 en 2015, soit une augmentation de 66 % d'une année sur l'autre.

Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation très importante du nombre de « contentieux environnement », passant de 5 en 2015 à 26 en 2016. Ceci est directement lié aux très nombreux dossiers relevant d'aspects environnementaux dans le département.



En revanche, le nombre de « contentieux urbanisme » a diminué fortement passant de 21 en 2015 à 13 en 2016.

Répartition du nombre de dossiers contentieux par domaines en 2016



68 jugements ont été notifiés en 2016 contre 41 en 2015, soit une augmentation de 66 % d'une année sur l'autre, 59 % des affaires ont confirmé la position de l'État.

Activité juridique ministère de l'intérieur

- **Les étrangers**

114 requêtes ont été enregistrées pendant les 3 premiers trimestres de 2016. 76 jugements ont été notifiés pendant les 3 premiers trimestres de 2016, pour lesquels 63 affaires ont été gagnées et 13 perdues, soit un taux de réussite de 79 %.

- **Les manifestations publiques**

Aucune requête contentieuse de manifestation n'a été enregistrée en 2016 tandis que 12 dossiers de demande préalable d'indemnisation ont été reçus en 2016 (12 en 2015). 25 dossiers de manifestations ont été reçus, dont 13 sont en cours d'expertise avant une éventuelle demande préalable d'indemnisation par l'État.

- **Divers**

- 1 jugement notifié en 2016 pour des débits de boissons.

- 1 jugement notifié en matière de faute imputable à un policier faisant obligation à l'État d'indemniser un usager à hauteur de 4000 €.



3.2. La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), animée par la DDTM, fédère l'ensemble des services de l'État qui interviennent dans les domaines de l'eau et de la nature. La MISEN assure la coordination départementale et la synthèse des actions des différents acteurs en matière de police de l'eau et d'environnement. Son comité stratégique a établi le bilan 2015 et défini les orientations et objectifs de l'année 2016. Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) stratégique a été validé conformément au nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne.

3.2.1. La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau

Déclaration des flux d'azote dans le cadre du nouveau programme d'actions régional nitrates

Depuis 2014, toute personne morale ou physique épandant des fertilisants azotés sur une parcelle située dans le département ou dont l'activité génère un fertilisant azoté, a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées.



Déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées
Arrêté du 7 mai 2012 (JO du 8 mai 2012)

Vous pouvez également télédéclarer à l'adresse suivante :
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Période du

Informations générales relatives au déclarant	
N° SIRET du déclarant	NOM, Prénom ou raison sociale du déclarant
Ancien N° SIRET du déclarant *	Adresse

La première campagne de déclaration est considérée comme la campagne de référence et dans ce cadre, la valeur de référence pour le département des Côtes-d'Armor est de 170,7 unités d'azote par hectare de surface agricole utile (uN/ha de SAU).

L'exploitation des résultats de la deuxième campagne a été réalisée au printemps 2016. La pression d'azote total épandu s'établit à 170,2 uN/ha de SAU. Elle est donc inférieure à la valeur de référence.

Contrôle des exploitations

La DDTM réalise des contrôles dans les exploitations agricoles soumises au règlement sanitaire départemental et au régime déclaratif des installations classées. Les taux de contrôles sont fonction des enjeux des différents territoires. Ils sont de 20 % par an pour les exploitations situées en bassin versant faisant l'objet du contentieux européen sur les eaux brutes et de 10 % sur tout le reste du territoire.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

À ce titre, 311 contrôles en exploitation agricole ont été réalisés en 2016. 153 (soit 49 %) étaient conformes, 118 (soit 38 %) ont donné lieu à un rappel réglementaire, 37 (soit 12 %) à un arrêté de mise en demeure et 3 (soit 1 %) à un procès verbal d'infraction et à une transaction pénale.

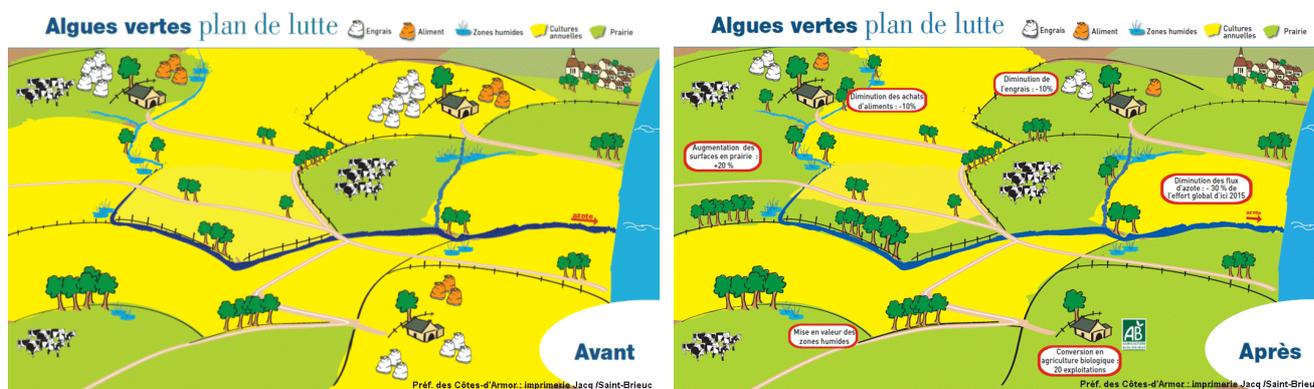
20 exploitations en situation de non-conformité ont été pénalisées au titre de la « conditionnalité » des aides de la politique agricole commune (PAC).

↳ *La conditionnalité des aides PAC consiste à établir un lien entre le versement des aides directes et le respect d'exigences (notamment en matière d'environnement et de santé publique). La conditionnalité introduit une réduction des paiements directs en cas de non-respect de ces exigences.*

De plus, 77 contrôles pour le respect de l'obligation d'implanter un couvert végétal l'hiver et des conditions de destruction de ces couverts ont été réalisés, donnant lieu à 9 arrêtés de mise en demeure, 45 rappels à la réglementation et 4 constats de non-conformité à la conditionnalité PAC.

3.2.2. La lutte contre les algues vertes

Par instruction des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture, le premier plan de lutte contre les algues vertes (2010-2015) a été prolongé sur l'année 2016 (volets préventif et curatif). Cette même instruction a programmé un deuxième plan de lutte sur 5 ans à compter de 2017.



Concernant le volet curatif, le taux de subvention de l'État a été de 100 % pour le ramassage et le transport des algues vertes et de 28 % pour le traitement. Le montant total des subventions versées aux collectivités des Côtes d'Armor en 2016 s'est élevé à 858 268 €.

3.2.3. La police de l'eau et les politiques territoriales de l'eau

La DDTM a instruit 9 dossiers d'autorisation, pour les opérations présentant le plus d'enjeux, et 132 dossiers de déclaration (dont 40 avec prescriptions) dans le cadre des procédures « installation, ouvrages, travaux et activités » (IOTA) pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau. Les dossiers



d'autorisation ont été instruits sous le régime de la nouvelle procédure d'autorisation unique « IOTA », qui permet de regrouper plusieurs procédures.

460 contrôles ont été réalisés, répartis en 293 contrôles administratifs et 167 contrôles sur le terrain. En 2016, les contrôles ont notamment visé les serres (33 contrôles) et les aires de carénage (23 contrôles). Les autres contrôles ont porté sur la gestion des eaux pluviales, le fonctionnement des réseaux d'assainissement et des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) sur les travaux en milieu aquatique.

L'année 2016 a été marquée par un important déficit pluviométrique qui a entraîné une baisse du niveau des retenues d'eau et des débits des cours d'eau. Un comité sécheresse réunissant l'ensemble des structures et organismes concernés par la production d'eau potable s'est réuni en septembre 2016 ; en a découlé un arrêté préfectoral plaçant le département des Côtes-d'Armor en vigilance sécheresse.

La DDTM a organisé en novembre 2016 la deuxième conférence départementale de l'eau à laquelle étaient conviés tous les acteurs publics et associatifs intervenant dans le domaine de l'eau.



Illustration 33 : Conférence de l'eau présidée par Yves Le Breton, préfète des Côtes d'Armor au campus Mazier – 23 novembre 2016

L'évolution de la qualité de l'eau, la ressource en eau dans le département, les inventaires des cours d'eau, l'application du 5ème programme d'action directive nitrates, les prises de compétence eau et assainissement par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et la mise en œuvre du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ont été les principaux axes développés lors de cette conférence.

3.2.4. L'accompagnement des territoires pour la transition énergétique

La DDTM accompagne les territoires dans leurs actions en faveur de la transition énergétique : plan climat air énergie territoriaux (PCAET), plate-forme locale de rénovation de l'habitat (PLRH) en tant que référent local de la transition énergétique, en partenariat avec la DREAL, le Conseil régional et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

En 2016, la DDTM a accompagné également les trois territoires costarmoricains retenus en 2015 dans le cadre de l'appel à projets national « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

pour la réalisation des actions financées. Ces territoires sont Saint-Brieuc Armor Agglomération, la commune nouvelle Le Mené et le pays du Centre Ouest Bretagne. L'année 2016 a permis également de finaliser de nouvelles conventions qui seront signées en 2017 pour trois nouveaux territoires : Lannion Trégor Communauté, Lamballe Terre et Mer ainsi que Bréhat, intégrée à une convention globale pour l'association des îles du Ponant.

Aide à l'émergence et à l'instruction pour les projets de production d'énergie renouvelable : éolien à terre, photovoltaïque au sol, méthanisation

La DDTM aide à l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable grâce à ses contacts réguliers avec les porteurs de projets ou en menant des études sur les sujets d'actualité.

Elle contribue également à l'instruction des dossiers d'énergie renouvelable en émettant des avis complets et en mettant en place des lieux d'échanges entre les services instructeurs et services contributeurs. Fin 2016, 25 projets de parcs éoliens à terre sont en cours d'instruction dans les Côtes-d'Armor.

Expérimentation chèque énergie

Le chèque énergie a été expérimenté en 2016 dans les Côtes-d'Armor en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie, suite à la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. Le chèque énergie a été envoyé à plus de 30 000 bénéficiaires courant mai 2016.

Il peut être utilisé pour payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...), jusqu'au 31 mars 2017.



Illustration 34 : Présentation du dispositif chèque énergie – 18 mai 2016

La DDTM a mis en place un comité local de suivi et assuré les actions de communication locale en relation étroite avec la préfecture et le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.



Montée en puissance de la dynamique écoquartiers

La DDTM participe à un groupe de travail régional animé par la DREAL sur la ville durable et les écoquartiers. Une journée régionale annuelle écoquartiers a été organisée en mars à Saint-Brieuc. Placée sous l'égide du préfet des Côtes-d'Armor, elle a permis de présenter aux acteurs régionaux (professionnels, élus, services publics, collectivités) les objectifs et les actions en cours dans le cadre de la démarche de labellisation 2016 en Bretagne. La candidature de la ville de Saint-Brieuc pour le quartier de l'Europe a été présentée aux participants. Le quartier a été labellisé « écoquartier » en décembre à Paris par la ministre. C'est le premier écoquartier labellisé dans le département.

3.2.5. La ressource forestière

Portage du programme de développement rural breton (programme FEADER)

Le programme spécifique régional bocage « Breizh bocage 2 », financé à 80 %, est constitué de deux volets (animation et travaux) dont l'objectif est de consolider ou compléter la maille bocagère, puis de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. La DDTM a assuré une mission d'accompagnement technique des chargés de mission, rattachés pour la plupart aux collectivités locales du département. Elle a également instruit les dossiers animations et travaux correspondants (14 dossiers « animations » pour un montant de soutien de 640 000 € et 20 dossiers « travaux » représentant un investissement total de 600 000 €, soit environ 120 km de maillage bocager reconstitué).

L'année 2016 a été l'année de démarrage du dispositif des aides nationales à la forêt – programme spécifique régional de boisement « Breizh- forêt ». L'objectif de ces programmes est de valoriser et conforter la ressource forestière résineuse et, à moyen terme, assurer l'approvisionnement des industriels bretons grâce à l'objectif de création de 4000 ha de néo-boisements de production en Bretagne. 13 dossiers de boisement-reboisement (pour une superficie totale de 86 ha et un total d'investissement de 390 000 €) et 6 projets de deserte d'une longueur cumulée de 6,2 km de création de route forestière (pour un investissement global de 300 000 €) ont été instruits.

Plan de contrôle forestier

L'autre volet du confortement de l'approvisionnement de la filière bois aval bretonne est l'assurance du renouvellement de la ressource.

L'action a porté sur l'instruction des autorisations de coupes sollicitées au titre du code forestier (hors ou dérogatoire au plan de gestion), l'appui aux collectivités pour les demandes de coupe relevant du code de l'urbanisme et la vérification a priori de la conformité des plans simples de gestion forestiers (PSG) déposés. En 2016, 108 demandes de coupes ont été instruites.

3.2.6. Les espèces protégées

Certaines espèces animales et végétales sont protégées par la loi, il est donc interdit de leur porter atteinte, sauf sous conditions et après obtention d'une dérogation. En 2016, 15 dossiers ont été instruits



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

au titre des dérogations espèces protégées. Par ailleurs, des expertises amont ne se traduisant pas par une dérogation sont apportées par les services de L'État (ex : 11 dossiers éoliens terrestre).

Deux dossiers importants ont marqué l'année 2016 :

- l'instruction du dossier Éolien en mer baie de Saint-Brieuc au titre de l'avifaune et des mammifères marins.
- la problématique récurrente des Choucas des Tours : la mise en œuvre de régulations sollicitées individuellement n'a pas été satisfaisante en raison de la mobilité des populations. Le service a porté, exceptionnellement en 2016, une demande de régulation de la population de choucas afin de répondre aux plaintes récurrentes (dossier en cours).

3.2.7. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'union européenne ayant une grande valeur patrimoniale par leur faune ou leur flore.

Le réseau Natura 2000 du département compte 16 sites d'importance communautaire au titre de la directive « Habitats » (dont 4 sites interdépartementaux) et 7 zones de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ».



Illustration 35 : Visite de madame Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable – 3 mars 2017

Les services de l'État contribuent à leur animation au travers de comités de pilotage, à l'instruction des contrats Natura 2000 et au portage de la politique d'évaluation d'incidence.

En 2016, malgré les difficultés de mise en œuvre du programme (liées à un outil informatique national non développé) :

- 4 contrats pour un montant de 52 000 € ont pu être financés sur fonds État,
- 60 études d'incidence ont été instruites.



3.2.8. La continuité écologique

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des masses d'eaux (milieux aquatiques homogènes : portions de cours d'eau, lacs...) et protéger la biodiversité. Le plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau prévu par la loi constitue un défi majeur : 275 ouvrages prioritaires nécessitant un aménagement avaient été recensés sur les rivières du département. Dix d'entre eux ont été instruits et ont fait l'objet de travaux en 2016, portant à 38 le nombre d'ouvrages améliorés.

3.3. La réforme territoriale

3.3.1. Les dispositions de la loi NOTRe :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) propose une réforme structurelle très importante, visant à moderniser et à renforcer l'efficacité de l'action des collectivités territoriales.

Après le premier et le second volet constitués par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), et la loi relative à la délimitation des régions, la loi NOTRe constitue le troisième volet de la réorganisation en profondeur des institutions locales.

Ce texte repose sur la clarification et la spécialisation des compétences par la suppression de la « clause générale de compétences » des départements et des régions.

Le département et la région deviennent ainsi deux collectivités territoriales spécialisées :

- la région est compétente en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, d'aménagement du territoire régional, de soutien à l'accès au logement, d'amélioration de l'habitat, de soutien à la politique de la ville, de rénovation urbaine et en matière de politique de l'éducation ;
- le département est compétent, quant à lui, pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, de développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes, mais encore pour faciliter l'accès aux droits et services des publics dont il a la charge, ainsi que pour les collèges.

3.3.2. Le schéma de coopération intercommunale

Au 1^{er} janvier 2016, le département des Côtes d'Armor comptait **30 EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre (2 communautés d'agglomération et 28 communautés de communes).

En application du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le département des Côtes d'Armor comprend désormais **8 EPCI** à fiscalité propre :

- 4 communautés de communes : Leff Armor, Kreiz Breizh, Loudéac Bretagne Centre, Lamballe Terre et Mer,



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

- 4 communautés d'agglomération : Dinan, Guingamp Paimpol Armor Argoat, Saint Briec Armor, Lannion Trégor.

↳ 7 procédures de fusion ou fusion-extension ont été mises en œuvre,

↳ 1 seule communauté de communes ne voit pas son périmètre évoluer (la Communauté de communes du Kreiz-Breizh).

Seule l'Ile de Bréhat reste commune isolée, non rattachée à un EPCI (situation permise par la Loi).



Illustration 36 : Visite de l'EPCI Lannion-Trégor Communauté par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor et Christine Royer, sous-préfète de l'arrondissement de Lannion – 1^{er} février 2017

Les arrêtés de périmètre signés le 29 avril 2016 ont tous réunis les conditions de majorité requises par la loi (50 % des conseils municipaux des communes concernées représentant au moins la moitié de la population totale intéressée + accord de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale).

Aucune procédure du passer-outré (décision relevant de l'autorité du Préfet ne tenant pas compte de l'avis contraire des EPCI) n'a été mise en œuvre.

Les arrêtés portant création des nouveaux EPCI à fiscalité propre ont été signés entre le 12 septembre 2016 et le 5 décembre 2016 selon les procédures suivantes :

- 3 procédures de fusion d'EPCI à fiscalité propre ;
- 4 procédures de fusion d'EPCI avec extension à des communes dites isolées.

Les arrêtés fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires ont été signés entre le 22 novembre 2016 et le 15 décembre 2016.

S'agissant de la rationalisation du nombre de syndicats, 63 syndicats intercommunaux ou mixtes sont inscrits dans le schéma départemental de coopération intercommunale (sur un nombre total de 124).



Pour ces 63 structures, le schéma propose la dissolution, la fusion de syndicats intercommunaux ou leur transformation en syndicats mixtes, dès lors que les compétences exercées auront été transférées à une communauté de communes ou d'agglomération.

Toutefois il est rappelé que le SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale) a évoqué la rationalisation des syndicats sous un angle prospectif laissant ainsi le soin à ces derniers de s'organiser pour mettre en œuvre les solutions les plus adaptées aux territoires, exceptions faites pour certains syndicats dont la dissolution est prévue par les textes (périmètre identique à l'EPCI – absence d'activité ...) ; procédure dite de droit commun.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, 24 syndicats ont été dissous selon les modalités suivantes :

- 6 selon une procédure de dissolution de droit commun,
- 8 suite à la mise en œuvre de 3 procédures de fusion de syndicats intercommunaux,
- 10 selon une procédure de dissolution suite à un transfert de compétence vers un EPCI à fiscalité propre.

En vue de faciliter la fusion d'une communauté d'agglomération avec des communautés de communes et, afin d'assurer la continuité des missions relevant de la jeunesse non reprises par la future agglomération, un syndicat à vocation multiple a été créé à compter du 1^{er} janvier 2017 entre 4 communes selon les dispositions prévues par l'article L 5111-6 du code général des collectivités territoriales.

Compte-tenu du transfert vers les intercommunalités des « compétences eau et assainissement », qui interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2020, il est envisagé la dissolution ou la transformation en syndicats mixtes de 25 syndicats d'eau.

Enfin, le délai de deux années pour définir l'intérêt communautaire permettra de dissoudre des petites structures en charge de la gestion d'équipements.

3.3.3. L'évolution des limites d'arrondissement

Afin de faire coïncider les limites des futurs EPCI et celles des arrondissements, 25 communes de l'arrondissement de Dinan et 5 de l'arrondissement de Guingamp sont intégrées au 1^{er} janvier 2017 à l'arrondissement de Saint-Brieuc. 29 communes de l'arrondissement de Saint-Brieuc sont quant-à-elle, intégrées à l'arrondissement de Guingamp.

Seul l'arrondissement de Lannion n'a pas connu de modification.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

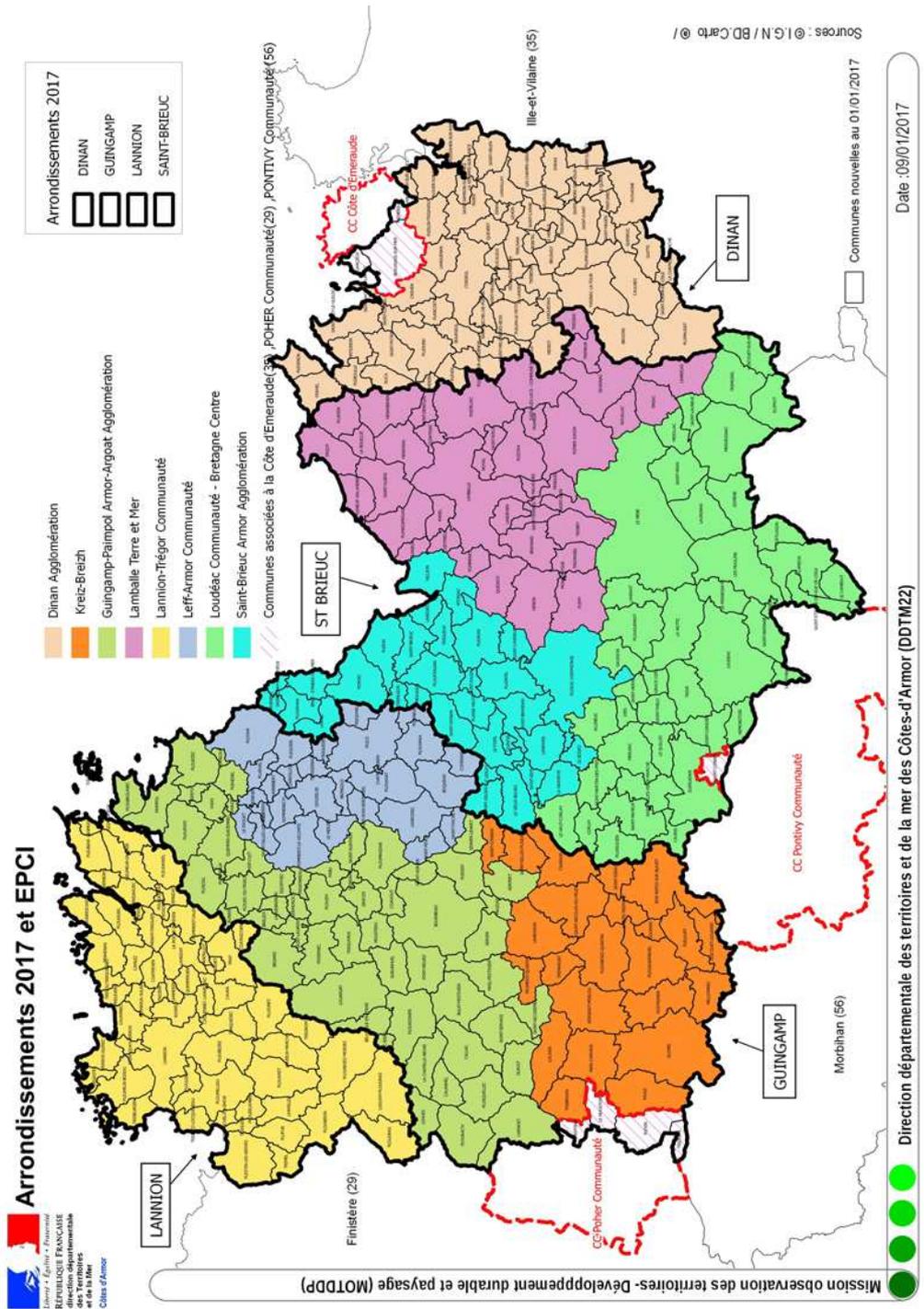




Illustration 37 : Visite d'une maraude à Saint-Brieuc par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor – 19 janvier 2017

4. Renforcer la cohésion sociale

4.1. Le développement de l'hébergement et du logement

4.1.1. Le dispositif d'hébergement

En 2016, le dispositif d'hébergement a été particulièrement impacté par la mise en œuvre de différents dispositifs d'accueil à destination des populations migrantes.

Cette année a été marquée par la création de centres d'accueil et d'orientation à destination de populations provenant majoritairement de la « jungle » de Calais. Cela s'est traduit par une augmentation du parc de places de CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile) et par une nouvelle répartition des compétences, avec un rôle prédominant transféré à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), résultant de la mise en œuvre de la loi asile du 29 juillet 2015. En outre, l'accueil de réfugiés, dans le cadre du plan migrants et des dispositifs de relocalisation et de réinstallation, s'est poursuivi.

Les centres d'accueil et d'orientation (CAO)

Pour faire face au démantèlement du camp de Calais, six CAO (centres d'accueil et d'orientation), dont un pour mineurs, ont été successivement ouverts, tous à destination d'hommes isolés.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Les CAO sont des structures d'accueil qui ont pour objectif d'offrir un accueil temporaire permettant aux personnes hébergées de se reposer, de faire un point sur leur situation administrative, de bénéficier d'un bilan de santé et de se voir proposer une orientation vers un dispositif adapté à leur situation juridique. Elles sont notamment invitées, si elles le souhaitent, à déposer une demande d'asile en France.

Sauf pour ce qui concerne le CAO de Saint-Brieuc, d'une capacité de 22 places, situé dans une maison du quartier Robien, les CAO ont tous été activés dans des établissements d'accueil collectif (centre AFPA de Languieux, centres de vacances à Trégastel, Trébeurden et Saint-Cast-le-Guildo, auberge de jeunesse à Saint-Brieuc). Leur durée d'activité a donc dû être conditionnée aux périodes d'accueil de vacanciers par ces établissements.



Illustration 38 : Accueil de migrants à Saint-Cast-le-Guildo – 2 novembre 2016

Les CAO, qui ont vocation à offrir un hébergement limité à quelques mois, n'ont toutefois pas connu le taux de rotation espéré. Les résidents de ces CAO sont en effet très majoritairement des personnes en « procédure Dublin » (en ce cas, la demande d'asile doit relever de la responsabilité de l'État par lequel l'étranger est entré, la première fois, dans l'union européenne). Ces personnes ne peuvent être orientées par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) vers des structures du dispositif national d'accueil faute de places suffisantes sur le territoire national en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), seul dispositif auquel elles sont éligibles.

Depuis la mise en place de ce dispositif, 199 personnes ont été accueillies en CAO, dont 31 mineurs (ou se déclarant comme tel). Ce sont, très majoritairement, des Afghans et des Soudanais.

Sur les 31 mineurs déclarés, 11 ont été autorisés par les autorités anglaises à rejoindre le Royaume-Uni, 3 ont été pris en charge par les services d'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental et les autres, en réalité majeurs, ont quitté les lieux à leur initiative.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

L'État a financé ces CAO à hauteur de **657 000 €** en 2016

L'augmentation des places de CADA

Pour faire face à la pression migratoire, l'État a décidé, dans le cadre de son plan migrants, d'augmenter le nombre de places de CADA. Au titre de l'année 2016, la création de 130 places a été prescrite pour le département des Côtes-d'Armor.

L'appel à candidature, qui a été lancé au plan départemental, a fait émerger deux projets : l'un de 50 places, porté par l'AMISEP (Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle) à Lannion et ses environs et l'autre, de 80 places, présenté par l'association COALLIA à Saint-Brieuc. Seul le projet de l'AMISEP a été retenu par le ministère au titre de l'année 2016.

Ce sont donc, depuis le 1^{er} juin 2016, 245 places de CADA qui sont ouvertes dans le département, auxquelles s'ajoutent 35 places d'HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile).

La réforme de l'asile

Depuis la mise en œuvre des dispositions de la loi asile, la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) n'a plus aucun rôle dans les orientations des demandeurs d'asile vers les structures (CADA, HUDA) du dispositif national d'accueil (DNA). Ces structures relèvent désormais de la seule compétence de l'OFII.

La DDCS intervient toutefois dans le cadre de la gestion des dispositifs d'hébergement d'urgence relevant du 115, tant pour héberger les demandeurs d'asile sans hébergement dans l'attente de leur orientation en CADA ou HUDA, que pour héberger certains déboutés du droit d'asile se trouvant dans une situation de fragilité particulière, notamment quand les familles comptent des enfants en leur sein.



Illustration 39 : Visite du dispositif Hybritel – 19 janvier 2017



Compte-tenu d'un taux de déboutés important (70 à 80 %), les sorties des CADA et HUDA sont anticipées autant que possible à l'occasion de réunions mensuelles des services compétents (direction des libertés publiques de la préfecture, DDCS, OFII et gestionnaires de structures).

Les mises en demeure adressées aux personnes en « présence indue » et les contentieux « mesure utile », en vue d'obtenir du juge administratif leur expulsion du logement qu'elles occupent, sont assurés par les services de la préfecture.

Les réfugiés relocalisés et réinstallés

En 2016, 8 familles, soit 24 personnes, ont été accueillies au titre des réfugiés dits relocalisés. Celles-ci sont majoritairement des réfugiés venant de la région parisienne.

Par ailleurs, 9 familles, soit 27 personnes, ont été accueillies au titre des réfugiés dits réinstallés. Ce sont majoritairement des Syriens.

↳ La réinstallation – la relocalisation :

La procédure de réinstallation est prévue par la convention Genève relative au statut de réfugié. Il s'agit de transférer des réfugiés d'un pays généralement proche d'une zone de conflit (ex : Liban, Jordanie) vers un pays offrant un accueil de meilleure qualité.

Les réfugiés relocalisés viennent, quant-à-eux, principalement des Hot-Spots d'Italie et Grèce. Ils sont relocalisés dans un autre pays de l'Europe afin de « soulager » les pays portes d'entrée dans l'union européenne.

Réfugiés réinstallés et relocalisés bénéficient d'un accompagnement social dispensé par COALLIA et financé par l'État (1 830 € par personne et par an) Leur qualité de réfugié leur permet d'accéder au logement et aux prestations sociales de droit commun. Les communes d'accueil bénéficient, quant à elles, d'une subvention d'installation de 1000 € par personne.

Enfin deux familles de PCRL (personnels civils recrutés localement, par exemple les interprètes afghans qui ont travaillé auprès de l'armée française en Afghanistan), soit 9 personnes, ont été accueillies à Dinan.

Depuis le début de la mise en œuvre de ces dispositifs, ce sont 22 familles constituées de 86 personnes qui ont été accueillies.

La problématique des déboutés

Les déboutés du droit d'asile sans titre constituent une problématique particulière dans le dispositif d'hébergement. Leur insertion étant rendue impossible par l'absence d'accès au travail ou au logement social, leur accueil ne peut être envisagé que dans le dispositif d'urgence. Toutefois, sauf à paralyser très rapidement ce dispositif (entre 70 et 80% de déboutés) et à dénaturer les fondements même du principe de l'accueil d'urgence qui doit demeurer temporaire, leur maintien y est impossible. Seuls sont donc pris en charge et de façon temporaire ceux qui présentent une fragilité particulière (enfants en très bas âge, malades...), en application de la jurisprudence du Conseil d'État.



4.1.2. La mise en œuvre des politiques en faveur du logement

En dehors de l'asile, la politique de l'hébergement dans les Côtes d'Armor a été menée dans un souci de privilégier l'accès direct au logement et d'éviter le passage préalable par des structures d'hébergement d'insertion.

Favoriser l'accès au logement social

Le premier PDAHLPD (plan départemental pour l'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées) a été élaboré en tenant compte des résultats du diagnostic à 360° réalisé précédemment.

Le SIAO logement (service intégré d'accueil et d'orientation) continue à se mettre progressivement en place, avec l'objectif de suivre et de favoriser l'accès au logement social des personnes sortant des structures d'hébergement et notamment des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Il convient de mentionner les travaux, menés sous la conduite de la DDCS, pour la construction du SIAO logement. Outre l'incorporation au SIAO de certaines places de pensions de famille et de foyer de jeunes travailleurs, le rôle du SIAO a été consacré par des conventions passées entre l'État, les bailleurs sociaux et l'association portant le SIAO.

L'État, en 2016, a consacré dans les Côtes-d'Armor, près de 2 430 000 € aux politiques de l'hébergement et de l'accès au logement social.

Les commissions DALO (droit d'accès au logement) et CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions)

Il convient enfin de souligner les travaux menés par la commission de médiation DALO et la CCAPEX départementale.

La commission DALO s'est réunie 9 fois et a examiné 237 recours (155 recours logement et 82 recours hébergement).

La CCAPEX départementale qui a été réunie à 12 reprises et a examiné 307 dossiers, connaît une stabilité concernant le volume de son activité par rapport à 2015. La CCAPEX départementale examine les dossiers au stade du commandement de quitter les lieux et de la réquisition de la force publique.

Il convient de souligner la création le 2 mai 2016, à titre expérimental pour une année, d'une commission territoriale dont le champ de compétence couvre le territoire de l'arrondissement de LANNION. Depuis sa création elle a examiné 99 dossiers lors de 9 réunions.

La rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine des quartiers, engagés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) avec les collectivités et les organismes partenaires à Saint-Brieuc et à Guingamp, sont pratiquement achevés.



L'image et la qualité de vie des quartiers de la Croix-Saint-Lambert, d'Europe/Balzac/Ginglin à Saint-Brieuc et du Roudourou/Gourland à Guingamp ont évolué de manière très positive.



Illustration 40 : Visite du quartier de la Croix Saint-Lambert par Yves Le Breton – 19 janvier 2017

Les déconstructions de bâtiments à la Cité Waron à Saint-Brieuc ont été engagées, elles s'achèveront au 1^{er} trimestre 2017. Elles permettront le démarrage de la dernière opération de reconstruction sur site de 58 logements.

Ces programmes ont été mis en œuvre avec une participation active et continue des habitants. Ils ont constitué un levier important en termes d'insertion professionnelle en ouvrant les chantiers aux demandeurs d'emploi des quartiers rénovés.

Le bilan définitif du Programme National de Rénovation Urbaine PNRU en termes d'engagements et de paiements s'établit comme suit :

	PRU de Saint-Brieuc	Opération isolée Waron	PRU de Guingamp
Engagement financier ANRU	42,4 M€	1,44 M€	9,7 M€
	99,8%	97,7%	96,0%
Paiement des subventions ANRU	42,4 M€	1,1 M€	7,5 M€
Paiements 2016	5,2 M€	0,1 M€	1,2 M€



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2014-2024), le protocole de préfiguration relatif aux quartiers de Balzac à Saint-Brieuc et de l'Iroise à Ploufragan (quartiers d'intérêt régional retenus par l'ANRU) a été signé le 14 avril 2016.

Pour une durée de 18 mois, ce protocole a permis d'engager les études et expertises qui conduiront à une définition précise du programme de rénovation urbaine et à l'élaboration du conventionnement ANRU au cours de l'année 2017. Le programme d'études retenu est de 397 000 € subventionné par l'ANRU à hauteur de 136 000 €

Le développement du logement social

L'année 2016 se situe dans la moyenne annuelle de production de logement social depuis 6 ans.

Les subventions de l'État pour les aides à la pierre engagées en 2016 s'élèvent à 1 193 621 € (*contre 748 786 € en 2015*). Elles ont permis de financer 559 logements locatifs sociaux familiaux (*380 en 2015*) et 130 logements en structure (EHPAD de Pommerit le Vicomte)

Les agréments délivrés en 2016 ont également porté sur 11 logements en prêt locatif social (PLS) (*171 en 2015*) et 46 logements en accession sociale à la propriété (PSLA) (*84 en 2015*).

Par ailleurs, 381 logements locatifs sociaux ont été réhabilités avec des prêts spécifiques.

La répartition territoriale de cette production de logements locatifs sociaux est la suivante :

Territoire	PLAI	PLUS	Hébergement	PLS	PSLA	TOTAL	2015	Autorisation d'engagement 2016
Dinan Communauté	10	19	-	-	3	32	81	68 852 €
Lannion Trégor Communauté	38	76	-	1	9	124	100	253 320 €
CIDERAL	3	5	-	-	-	8	7	21 079 €
Saint-Brieuc Agglomération	62	133	-	10	30	235	240	400 656 €
Territoire « hors délégation »	67	143	-	-	4	214	160	449 714 €
TOTAUX	180	376	-	11	46	613	588	1 193 621 €

Les aides indirectes de l'État (TVA au taux réduit, prêts de la Caisse des dépôts et consignations, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant 15 ans minimum) représentent en 2016 une enveloppe estimée à plus de 15,1 M€ (*11,6 M€ en 2015*).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Dans le même temps, une enveloppe de 2 561 976,60 € a été mobilisée pour le paiement des subventions directes pour le logement locatif social (803 546 € en 2015). 88 opérations ont été soldées (54 en 2015).

Les organismes HLM sont les acteurs majeurs de la production nouvelle de logements locatifs sociaux avec 824 logements mis en service en 2016 (418 logements familiaux, 130 logements en résidence sociale et 276 logements-foyers personnes âgées).

Les communes déficitaires en logement social

En Côtes d'Armor, 15 communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'atteindre, en 2025, 20 % de logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales. Elles sont situées sur les territoires de Saint-Brieuc Agglomération et de Lannion -Trégor Communauté.

Seules, les communes de Saint-Brieuc et de Lannion atteignent l'objectif de 20 % à l'inventaire réalisé au 1^{er} janvier 2016.

Des objectifs de production sont fixés à toutes les communes déficitaires par périodes triennales. Le prochain bilan triennal 2014-2016 sera réalisé au 1^{er} semestre 2017.

Mobilisation du foncier public

Dans le cadre de la mobilisation du foncier public, deux biens de l'État ont fait l'objet d'une cession à des bailleurs sociaux en 2016. La première cession concerne l'organisme Côtes d'Armor Habitat qui a pu acquérir, avec décote, un terrain militaire situé à Perros-Guirec. Une opération de 30 logements locatifs (20 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 10 en prêt locatif aidé d'intégration ordinaire (PLAIO) sera réalisée sur ce terrain.



Illustration 41 : Signature de l'acte de cession d'un bâtiment militaire à Perros-Guirec en présence de Thierry Repentin – 16 novembre 2016

L'autre cession concerne l'organisme Guingamp Habitat qui s'est porté acquéreur de l'ex-commissariat de police de Guingamp. Une opération de 6 logements locatifs sociaux a été financée en programmation 2016 sur ce terrain.



Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux

Organisée par les décrets publiés le 12 mai 2015, la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux a pour objectif de faciliter l'accès au logement social. Elle met les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en position de chefs de file de la politique locale des attributions de logements sociaux.

Les 8 EPCI concernés dans le département ont l'obligation d'engager avec les autres partenaires concernés (communes, bailleurs sociaux, réservataires ...) les principales démarches correspondantes, à savoir, selon les cas :

- la création des conférences intercommunales du logement (CIL) valables pour 3 EPCI
- l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID).

Les conférences intercommunales du logement de « Saint-Brieuc Armor Agglomération » et de « Lannion Trégor Communauté » ont été créées et se sont réunies en 2016 pour engager la réflexion conduisant à l'élaboration d'une politique d'attribution au sein des territoires.

La convention de gestion du système particulier du traitement automatisé de la demande locative sociale dans le département des Côtes d'Armor a été signée le 7 novembre 2016 par l'État, les représentant les bailleurs sociaux du département.

Outre le dépôt habituel dans les guichets d'enregistrement, le dispositif mis en œuvre permet désormais au demandeur de déposer un dossier complet en ligne (<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>), dossier qui sera partagé par tous les bailleurs HLM départementaux susceptibles de lui proposer une offre correspondante.

Les interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) avec des objectifs à la hausse. Le programme « Habiter Mieux » a permis d'aider les projets de rénovation énergétiques des propriétaires occupants (775), des propriétaires bailleurs (117) et des syndicats de copropriétaires (192), soit un appui à la rénovation de 1084 logements au total.

🔗 Le programme « Habiter mieux » propose, par l'octroi d'un soutien financier, de réaliser des travaux permettant un gain d'énergie d'au moins 25 %.

Les aides directes apportées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en Côtes-d'Armor, ont concerné, en 2016, 1437 logements dont 341 logements pour une adaptation au handicap ou au vieillissement et 138 logements indignes ou très dégradés.

Le montant global des aides accordées en 2016 par l'ANAH et par le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) s'élève à 11,7 M€.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Le développement du programme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), qui assure l'information des ménages et l'animation du milieu professionnel, est organisé dans le département avec deux plate-formes locales de rénovation de l'Habitat (EPCI de Lannion et Saint-Brieuc) et 5 Points rénovation Info-service (PRIS). Le PRIS de la DDTM a enregistré 148 fiches de contact et a reçu 886 appels téléphoniques en 2016.



Le traitement des copropriétés dégradées a été également un axe fort de l'année 2016. Dans le cadre de l'OPAH « copropriétés dégradées » de Saint-Brieuc (2014-2019), deux dossiers de copropriétés ont été engagés :

- la copropriété de « Beaulieu » (90 logements) pour un montant de subventions ANAH et FART de 1,29 M€.
- la copropriété de « l'Élysée » (102 logements) pour un montant de subventions ANAH et FART de 1,79 M€.

La convention de revitalisation de centre-bourg et de développement du territoire de Guingamp Communauté, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt national, a été signée le 3 décembre 2016 pour une durée de 6 ans. Elle comprend des objectifs de réalisation d'opérations de réhabilitation (ou de recyclage) de logements, d'aménagements d'espaces publics et d'actions en faveur de l'activité commerciale, pour un budget prévisionnel de plus de 30 M€.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les personnes handicapées

L'activité accessibilité a progressé encore très fortement en 2016 avec :

- **1669** avis rendus par la sous-commission compétente lors de 16 réunions : une progression de 48 % (1126 en 2015, 42 en 2014)
- **377** dérogations ont été accordées (contre 274 en 2015 et 120 en 2014)
- **416** Agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) ont été étudiés dont 46 refusés et 261 AD'AP patrimoine (Ad'Ap portant sur l'ensemble du patrimoine pour les propriétaires ou



exploitants de plusieurs établissements) dont 14 refusés (en 2015, 256 AD'AP et 92 AD'AP patrimoine)

- 30 participations des agents DDTM aux visites de sécurité.

4.1.3. La planification urbaine

Durant l'année 2016, l'État a poursuivi son engagement auprès des collectivités en matière de planification urbaine sur 3 aspects.

Mission d'accompagnement des collectivités

Sur le principe de mise à disposition des services de l'État¹, la DDTM a poursuivi en 2016 ses missions de conseil et assistance auprès des collectivités en se positionnant comme partenaire durant l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme.

La DDTM a apporté son expertise juridique à de nombreuses reprises, concernant les dernières évolutions législatives, quant à l'application de la loi Littoral au regard des évolutions jurisprudentielles, ou encore en apportant des précisions quant à la mise en œuvre de notions plus floues telles que les STECAL², la densification urbaine, etc.

Au titre des « personnes publiques associées », l'État a par ailleurs endossé un rôle plus régalien en faisant part de ses observations à chaque temps fort de la procédure d'urbanisme.

Sept « Porter à connaissance » ont été réalisés, dont deux sur des territoires intercommunaux.

✂ *Le « porter à connaissance » désigne la procédure par laquelle le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.*

L'État s'est montré présent et a fait valoir ses observations, lors des réunions des personnes publiques associées organisées par les collectivités à l'occasion de la réalisation des PADD (plan d'aménagement et de développement durable), avant l'arrêt des projets de PLU ou avant leur approbation.

Les avis ont majoritairement porté sur la nécessité de prise en compte des politiques publiques, notamment la gestion économe du foncier, la préservation de la trame verte et bleue et la reconstitution des continuités écologiques, la revitalisation des centres-bourgs et la promotion de la mixité fonctionnelle et sociale.

Le respect de la loi littoral a également beaucoup mobilisé les agents ainsi que la prise en compte des orientations portées par les documents d'urbanisme de rang supérieur.

Les territoires qui ont retenu l'attention en 2016

1 - Article L. 132-5 du code de l'urbanisme

2 - Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, définis à l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme



S'agissant des **PLU communaux**, un nombre significatif de procédures sont en voie d'achèvement sur le secteur du Trégor, une dizaine de projets de PLU arrêtés ont ainsi fait l'objet d'avis de synthèse au titre des personnes publiques associées.

En outre, la majorité des nouvelles procédures prescrites se situent dans le secteur du pays de Saint-Brieuc.

S'agissant des **PLU intercommunaux**, la procédure engagée par l'ex-communauté de la CIDERAL (Communauté Intercommunale pour le Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac) a fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs de la planification, en termes de réunions de travail avec la collectivité, de production de l'avis de synthèse de l'État, d'émission des avis pour le CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) et la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Les procédures de PLUi engagées sur le reste du département³ ont également mobilisé la DDTM dans le cadre du lancement de la démarche. La DDTM a enfin apporté conseil et expertise aux territoires en cours de réflexion quant à l'opportunité d'un transfert volontaire de compétence.

La mise en place du Géoportail de l'urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) ou portail national de l'urbanisme, est le portail officiel de consultation et de téléchargement de l'information urbanistique sur tout le territoire français. Il vise à faciliter la diffusion, la disponibilité et l'utilisation de l'information relative à l'urbanisme, en offrant un accès centralisé, permanent et immédiat aux données géographiques et aux pièces écrites des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT–, PLU, cartes communales...) et des servitudes d'utilité publique (SUP). Il est accessible à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



³ PLUiH prescrits sur les territoires des anciennes communautés de Dinan communauté, Plancoët-Plelan, Pays de Matignon, Lanvollon-Plouha et Paimpol-Goëlo.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les documents d'urbanisme approuvés et applicables sur le territoire des collectivités doivent être mis en ligne, de préférence sur le GPU, ou à défaut sur le site internet de la commune ou de l'établissement public compétent.

À compter du 1^{er} janvier 2020, seuls les documents d'urbanisme mis en ligne sur le Géoportail de l'urbanisme auront force exécutoire.

4.2. La politique de la ville

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se fonde sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus, c'est-à-dire de populations ayant des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence (avec une densité minimum de 1 000 habitants par quartier).

Pour ce qui concerne les Côtes d'Armor, 7 quartiers remplissant ce critère ont été retenus par décret du 30 décembre 2014 sur les territoires suivants :

Lannion Trégor communauté :

- Quartier de Ar Santé- les Fontaines (1 000 habitants)
- Quartier de Ker Uhel (1 000 habitants)

Saint-Brieuc Agglomération (devenue Saint-Brieuc Armor Agglomération) :

- Quartier du Point du jour à Saint-Brieuc (1 020 habitants)
- Quartier du Plateau/ Europe/ Balzac/ la Ville Bastard à Saint-Brieuc (3 950 habitants)
- Quartier de la Croix Saint-Lambert/Ville Oger à Saint-Brieuc (1 670 habitants)
- Quartier de l'Iroise à Ploufragan (1 000 habitants)

Dinan communauté (devenue Dinan Agglomération) :

- Quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan (1 400 habitants)

Les contrats de ville 2015/2020 correspondants ont été signés en juillet 2015.

Par ailleurs, Guingamp-Communauté (devenue Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération) comptait un quartier en géographie prioritaire jusqu'à fin 2014 (quartier du Roudourou à Guingamp). Ce quartier, bien que remplissant le critère de bas revenu, ne présentait pas une densité de population suffisante. Guingamp-Communauté a donc signé un contrat de ville « territoire de veille » couvrant des zones d'habitat social plus vastes que le quartier du Roudourou.



Le pilotage des contrats relève de l'échelle intercommunale, à l'exception de celui de Dinan qui est assuré directement par la ville. Le quartier de « la fontaine des eaux » est entré dans la géographie prioritaire de la politique de la ville au 1^{er} janvier 2015.

Les grands principes des contrats de ville

- Pilotage à l'échelle de l'intercommunalité
- Adossement de la démarche au projet de territoire
- Cadre unique pour les dimensions urbaine, sociale et économique
- Mobilisation prioritaire des moyens de droit commun des signataires des contrats
- Co-construction : implication des acteurs, en particulier des habitants grâce à la mise en place des « conseils citoyens »
- Articulation avec les autres plans, schémas et contrats existants, à l'exemple du projet éducatif de territoire

La programmation annuelle des actions des contrats de ville

Dans le cadre des contrats de ville, un appel à projets est lancé chaque année, permettant aux porteurs d'actions au profit des habitants des quartiers « politique de la ville » de proposer des projets sur la base des orientations et priorités définies annuellement. Les actions retenues par le comité de pilotage bénéficient d'un soutien financier et/ou en nature des co-signataires du contrat de ville.



Les financements spécifiques « Politique de la ville » de l'État

Au titre de 2016, l'État a mobilisé 618 909 € de crédits dédiés spécifiquement au volet social de la politique de la ville, soit 56 € par habitant des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Côtes d'Armor (+9 % par rapport à 2015). Le montant moyen par habitant pour la Bretagne s'établit à 51€ en 2016.

Au titre des programmes de réussite éducative (PRE), 237 300 € ont été injectés pour diverses actions, en lien avec l'éducation nationale. Ces programmes représentent, à eux seuls, 32 % de la dotation spécifique politique de la ville pour le département des Côtes d'Armor (sur la base de 277 enfants des quartiers suivis en parcours individualisés en 2015).

Ces financements s'ajoutent aux politiques publiques de droit commun de l'État et des collectivités qu'il s'agisse d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, mobilisées au bénéfice des quartiers prioritaires.

4.3. Le Comité Interministériel « Égalité et Citoyenneté »

Né au lendemain des attentats de janvier 2015, le comité interministériel « égalité et citoyenneté » (CIEC) s'est réuni sous la présidence du Premier Ministre les 6 mars et 26 octobre 2015 puis le 13 avril 2016 pour apporter des réponses adaptées contre « l'apartheid territorial, social, ethnique ».



Le troisième Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté s'est tenu le 13 avril à Vaulx-en-Velin, à l'issue de la présentation en conseil des ministres du projet de loi « égalité citoyenneté ». Vingt nouvelles mesures ont ainsi été adoptées, s'appuyant directement sur les propositions les plus formulées par les citoyens lors de la consultation numérique qui s'est déroulée du 23 mars au 8 avril 2016.

Elles s'ajoutent aux 65 déjà prises lors des deux premiers comités (des 6 mars et 26 octobre 2015).

Pour rappel les CIEC visent cinq objectifs :

- la maîtrise du français, élément essentiel de cohésion sociale ;
- ouvrir la société, lutter contre les discriminations ;



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

- consacrer le mérite républicain, ouvrir le droit à la réussite ;
- lutter contre les discriminations, casser l'apartheid social en matière de logement ;
- inviter chacun à s'engager, mettre la république en actes.

Une partie des engagements qui y sont pris feront l'objet d'une mise en œuvre législative puisqu'ils sont intégrés à la loi « égalité citoyenneté ».

Parmi les 20 engagements adoptés lors de ce troisième CIEC, on notera :

Pour l'école :

- la volonté de renforcer le lien école-parent d'élèves et de favoriser l'engagement actif des parents d'élèves. Parmi les actions proposées, est prévu le déploiement de 5000 services civiques dans l'Éducation nationale pour faciliter la relation entre l'école et les parents d'élèves dans le premier degré (55 jeunes en mission de service civique dans les établissements de l'Éducation Nationale dans les Côtes d'Armor en 2016) ;
- l'engagement de démocratiser l'accès à l'excellence, avec notamment la mobilisation de moyens supplémentaires pour le programme « parcours d'excellence » ;
- la mobilisation des financements pour le patrimoine scolaire des territoires les plus fragiles des quartiers.

Pour l'emploi et le développement économique :

- égalité des opportunités économiques et entrepreneuriales : en s'appuyant notamment sur l'Agence France entrepreneur, lancée opérationnellement le 13 avril 2016, qui a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs des territoires fragiles ;
- grande École du numérique : il s'agit entre autres de poser un cadre pérenne aux initiatives repérées (en Côtes d'Armor, Armor Code à Saint-Brieuc et l'antenne de Lannion de l'Université de Rennes 1 ont été labellisés) ;
- faire accéder à l'emploi tous les jeunes diplômés des quartiers prioritaires : est notamment proposé un accompagnement intensif assuré par Pôle emploi et par l'Apec.

Pour l'engagement citoyen et l'émancipation des jeunes :

- l'engagement valorisé : afin de consigner et valoriser toutes les périodes d'engagement citoyen, un « livret citoyen » sera remis à chaque jeune à la fin de sa scolarité dont le contenu constituera le socle initial du compte engagement citoyen (intégré au sein du compte personnel d'activité) ouvert dès 16 ans ;
- améliorer l'efficacité et l'évaluation des politiques de jeunesse : notamment par la création d'un conseil national d'orientation des politiques de jeunesse.



Pour l'égalité réelle :

Un meilleur accompagnement pour maîtriser la langue française : avec la création d'une Agence de la langue française, et une meilleure formation des agents publics au repérage des situations d'illettrisme.

La loi égalité citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017

Elle vise à favoriser l'insertion des jeunes et s'articule autour de trois axes :

- généraliser l'engagement au service de l'intérêt général et accompagner l'émancipation des jeunes ;
- favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement ;
- renforcer l'égalité réelle.



Les mesures issues des trois CIEC ont un impact direct sur le quotidien des Français dans les territoires. Les préfets sont chargés de s'assurer, tous les trois mois, de leur bonne mise en œuvre.

Le service civique

Le service civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. Seuls les organismes agréés par l'agence du service civique (agrément national) ou ses délégués territoriaux (agrément local) peuvent accueillir des volontaires en service civique.

Le service civique en Côtes d'Armor depuis sa mise en œuvre :

- 780 jeunes sont entrés dans le dispositif depuis mars 2010.
- 208 postes ont été agréés dans le département, dont 133 au titre de l'année 2016.

Le service civique en Côtes d'Armor en 2016 :

- Tous agréments confondus (national et local), ce sont plus de 232 jeunes qui sont entrés dans le dispositif depuis le début de l'année.
- 336 jeunes sont ou ont été en mission dans le département en 2016 dont 92 dans les services et opérateurs de l'État.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

- 44 nouvelles structures ont été agréées localement, contre 33 en 2015. Les collectivités territoriales agréées dans le 22 représentent, sur 2016, 36 % des agréments locaux, contre 15% pour la Bretagne.



Illustration 42 : Accueil des usagers en préfecture par une personne en Service Civique - 29 juin 2016

La fabrique d'initiatives citoyennes de Saint-Brieuc

La fabrique d'initiatives citoyennes portée par l'association UnVsti, la maison des jeunes et de la culture du Plateau, la Régie de quartier et le centre social du Plateau de Saint-Brieuc a été labellisée en juin 2016. Le principe consiste à transformer un lieu d'accueil du public existant en structure propice à l'épanouissement d'initiatives citoyennes et au développement de l'engagement bénévole.

4.4. La vie associative

Le greffe des associations : une mission régalienne

Centralisé à Saint-Brieuc et géré par la DDCS, il enregistre toutes les déclarations transmises par les dirigeants associatifs : de la création à la dissolution en passant par les modifications. Le greffe représente ainsi « l'état civil des associations », mais il conseille et informe aussi quotidiennement les bénévoles ou les dirigeants associatifs des 12 500 associations actives du département et près de 1 700 associations employeuses (plus de 17 200 salariés).

Les faits majeurs en 2016 :

- une activité globalement en baisse : le greffe des associations a enregistré 3 716 déclarations (créations, modifications, dissolutions), contre 4 119 en 2015 soit une diminution de 9,78 % ;
- un nombre de créations néanmoins toujours aussi soutenu avec 630 associations créées (contre 657 en 2015) : le solde naturel est positif (différence entre créations et dissolutions) depuis plusieurs années ;
- une activité centrée sur l'arrondissement de Saint-Brieuc : 45,5 % des déclarations reçues concernent cet arrondissement (22 % Dinan, 15 % Guingamp et 17 % Lannion) ;



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

- le sport comme activité principale : Les activités sportives représentent 23 % des déclarations en 2016 contre 19, % pour les loisirs, 15 % pour la culture et 9 % pour l'éducation et la formation ;
- une augmentation du nombre de télé-déclarations : 705 déclarations ont été réalisées à distance, par voie dématérialisée soit 19 % des télé-déclarations globales contre 15 % en 2015. Cette augmentation concerne surtout les créations et dans une moindre mesure les modifications.

La mission de développement, d'accompagnement, d'information et d'aide

Elle est structurée par la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) qui correspond à un réseau départemental de compétences et de ressources qui maille le territoire en autant de services de proximité et qui est composé de représentants de l'État, de services publics (8) et de points d'appui associatifs de proximité (13) désormais labellisés. Elle a pour objectif d'accueillir, d'informer et conseiller les bénévoles et les responsables d'associations.

L'année 2016 a été, entre autres, consacrée à plusieurs axes :

- l'organisation de six conférences « les jeudis de l'information associative » en partenariat avec le CDOS (comité départemental olympique et sportif), le conseil départemental et la ville de Saint-Brieuc qui ont accueilli 360 participants ;
- la labellisation de 10 points d'appui à la vie associative ;
- la montée en charge de l'application smartphone « vie associative » ;
- la continuité de l'activité CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles), par sa reprise en gestion par la Ligue de l'enseignement 22.



Illustration 43 : Reprise de la gestion de l'activité du CRIB par la ligue de l'enseignement – 2 février 2017



Sur le plan de la structuration et du développement de la vie associative, mentionnons le financement de 39 postes FONJEP (fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire) pour 278 577 euros, l'attribution de subventions pour la formation des bénévoles à 14 associations costarmoricaines pour un montant de 38 459 euros, le financement du CRIB pour 18 000 euros et le financement d'actions diverses pour 4 141 euros, soit un budget global départemental, consacré à la vie associative, de 339 177 euros.

4.5. L'accueil et l'habitat des gens du voyage

En 2016, la mission d'animation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage n'a pu être assurée par un chargé de mission dédié. À partir de 2016, la Direction départementale de la Cohésion sociale a donc pris en charge la gestion de l'aide au logement temporaire attribuée aux collectivités assurant la gestion des aires d'accueil. Les sous-préfets et le bureau du cabinet ont effectué le suivi des grands groupes de voyageurs qui se déplacent pendant l'été dans le cadre de missions évangéliques.

Les grands passages ont donné lieu à 25 semaines d'occupation sur 6 terrains communaux par 8 groupes de voyageurs différents. Sur les six terrains communaux mobilisés, quatre relevaient d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'accueil des grands groupes conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Les deux terrains restants ont été utilisés de manière exceptionnelle et appartenaient à des communes non compétentes en matière d'accueil des grands groupes de voyageurs.



Illustration 44 : Gens du voyage à Ploubalay



Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, adopté en 2010 par le préfet, le conseil départemental et les EPCI, nécessite d'être révisé. Dans l'attente de l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et alors que la loi Égalité et Citoyenneté finalement a été promulguée en janvier 2017, le schéma existant a, de facto, été prolongé. Le travail de révision mobilisera les services de l'État compétents, ainsi que les services du Conseil départemental et les établissements publics de coopération intercommunale, désormais seuls compétents pour la gestion des aires d'accueil.

4.6. L'égalité femmes – hommes

Le bilan du 4^{ème} plan triennal interministériel de prévention contre les violences faites aux femmes a permis de réelles avancées sur le territoire des Côtes-d'Armor autour des 3 objectifs suivants :

Ne laisser aucune violence déclarée sans réponse pénale, sanitaire ou sociale

Le Département s'est doté depuis décembre 2014 d'une convention départementale relative au traitement des plaintes, mains courantes et procès verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences intrafamiliales. Cette convention vise à faciliter le dépôt de plaintes et à proposer simultanément un accompagnement social à la victime. Afin de soutenir la victime dans ses démarches, deux postes d'intervenants sociaux au commissariat de Saint-Brieuc et à la gendarmerie de Dinan ont été créés grâce à un financement tripartite (État, Département, Intercommunalité).

Le territoire des Côtes d'Armor comprend en outre deux accueils de jours conventionnés par la Direction Régionale aux Droits des Femmes (DRDFE) et des lieux d'écoute et d'orientation sont également mis à disposition des victimes sous forme de permanences de proximité dans 7 communes du territoire (Rostrenen, Loudéac, Dinan, Lamballe, Saint-Brieuc, Guingamp, Paimpol et Lannion),

Mobiliser la société et former les professionnels

Des séances de formation sur le thème des violences faites aux femmes sont régulièrement proposées aux professionnels comme le prévoit la loi n°2010-769 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes.

La campagne de communication dédiée au numéro d'urgence « 3919 » a largement été relayée sur le territoire. Les manifestations, organisées à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, ont permis de sensibiliser la population costarmoricaine aux thèmes suivants : cyber-harcèlement, violences économiques, violences sexuelles, physiques et psychologiques.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

La préfecture des Côtes d'Armor a proposé au public durant une semaine l'exposition de P.Y. Ginet « Vous ne pouvez pas rester comme ça Madame : de l'urgence à l'indépendance pour sortir des violences conjugales ». Une marche solidaire départementale organisée le 27 novembre 2016 à Yffiniac a permis de sensibiliser plus de 230 participants. Les services de l'État et les collectivités ont diffusé de nombreux dépliants et des clefs USB consacrés aux principaux numéros d'urgence et aux lieux d'accueil et d'orientation présents sur le territoire.

La campagne de communication « Sexisme : pas notre genre ! » qui vise à déraciner les violences par la lutte contre le sexisme a également été relayée sur le territoire des Côtes-d'Armor. Trois initiatives ont fait l'objet d'une labellisation à Saint-Brieuc et Dinan.



Illustration 45 : Inauguration de l'exposition photographique de P.Y. Ginet : "Vous ne pouvez pas rester comme ça, madame" par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor – 21 novembre 2016

Développer les moyens dédiés aux victimes

Il s'agit notamment de renforcer les possibilités d'hébergement d'urgence et de mettre en place, dans certains cas exceptionnels, des téléphones d'alerte.

Sur chacun des deux ressorts du département 3 téléphones « grave danger » peuvent être mobilisés.

Par ailleurs, en matière d'hébergement d'urgence, 9 logements spécifiques sont consacrés à l'accueil des femmes victimes de violences dans le département.

La prise en charge par l'État se traduit également par 34 places d'insertion au CHRS Clara Zetkin (centre d'hébergement et de réinsertion sociale).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Le 5^e plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, présenté en novembre 2016, vise à sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès aux droits.

Dans notre département, les dernières données consolidées font apparaître que 1574 femmes ont porté à la connaissance des services de police ou de gendarmerie les violences qu'elles ont subies en 2016. On recense ainsi 659 victimes de coups et blessures volontaires et 64 victimes de viols. Il est à noter que les mineures sont les premières victimes des violences sexuelles.

L'insertion professionnelle des femmes

Les politiques publiques mises en œuvre par les services de l'État en faveur de l'égalité femmes-hommes portent également sur l'insertion professionnelle des femmes. En partenariat avec le Conseil Départemental et la DIRECCTE, la DRDFE et la préfecture ont proposé du 14 au 18 mars 2016 à la Cité des Métiers une semaine de la mixité professionnelle.



Illustration 46 : Yves Le Breton et Thibault Guignard, 1^{er} Vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor, signent pour la 10^{ème} année consécutive la charte européenne pour l'égalité des femmes – 28 novembre 2016

Le Premier Plan Interministériel à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PIEP), présenté en octobre 2016, identifie les outils mobilisables pour soutenir l'égalité dans l'emploi entre les femmes et les hommes, l'égalité salariale et la mixité professionnelle.

L'État aura consacré en 2016, dans le cadre de ces différents dispositifs, 800 345 € en faveur des politiques d'égalité femmes hommes.



4.7. La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine

4.7.1. Le soutien à la création

L'État a apporté son concours aux établissements des réseaux relevant des labels nationaux en spectacle vivant : Scène nationale de Saint-Brieuc « La Passerelle » ; Pôle national des arts du cirque le « Carré Magique » à Lannion ; Scène de musiques actuelles « La Citrouille » à Saint-Brieuc.

La DRAC (direction régionale des Affaires culturelles) a également soutenu 8 équipes artistiques intervenant dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, arts du cirque, danse, musique). Le soutien à l'édition 2016 du festival de musique ancienne de Lanvellec a été renforcé avec les collectivités partenaires afin de favoriser la pérennité du festival par la création d'un poste de directeur salarié.

Dans le cadre du réengagement financier de l'État auprès des conservatoires classés, la DRAC a apporté une subvention au Conservatoire à Rayonnement départemental de Saint-Brieuc à hauteur de l'aide apportée en 2012, ainsi qu'à 3 écoles de musiques classées conservatoire à rayonnement intercommunal.

La stratégie territoriale de la DRAC pour réduire les inégalités territoriales a conduit à renforcer la présence artistique particulièrement en milieu rural. À noter la disparition brutale de l'association « Itinéraires Bis » qui impacte fortement les actions de diffusion de l'art dans de nombreux territoires peu irrigués culturellement.

L'État a également soutenu le festival pluridisciplinaire « Pas sages » à destination des publics adolescents ainsi que des résidences artistiques, de journalistes ou actions qui concourent à la création.

Au niveau des arts plastiques, la disparition de la galerie du Douvren (Itinéraires bis) entraîne une réduction de la diffusion de l'art contemporain dans le département. « Gwin Zegal » dans le pays de Guingamp et l'Imagerie à Lannion ont été soutenus par la DRAC au vu de leur activité artistique de qualité.



Illustration 47 : Visite du studio de tournage du film consacré au réseau Shelburn à Tréveneuc - 24 mai 2016



Dans le secteur du cinéma, l'État a soutenu, par le biais du Centre National Cinématographique (CNC), 15 salles classées Art et essai et la production de 6 documentaires et courts métrages de fiction.

4.7.2. Les patrimoines

Les Côtes d'Armor possèdent un riche patrimoine tant religieux que civil, rural qu'urbain. En 2016, l'État a participé au financement d'opérations d'entretien (57) et de restauration (45) concernant des monuments historiques et du patrimoine mobilier protégé.

Parmi les principales opérations de restauration, on mentionnera la poursuite de la restauration des intérieurs de la cathédrale de Saint-Brieuc, les opérations de restauration des remparts de Dinan et la première tranche de restauration des décors de l'église du Quillio.



Illustration 48 : Réception des travaux de la cathédrale de Saint-Brieuc par Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, en présence de Monseigneur Denis Moutel- 15 juin 2016

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Côtes d'Armor a mené 35 opérations d'entretien sur les monuments n'appartenant pas à l'État (pour exemple, l'église Notre-Dame à Bulat-Pestivien, le château et les remparts de Dinan, l'église Notre-Dame de Bonne Nouvelle à Plouaret, l'église Saint-Yves à Minihy-Tréguier ou encore le Château de Bienassis à Erquy).

Dans le cadre de la politique régionale de valorisation des espaces protégés, la révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Dinan-Lanvallay-Léhon a été engagée. L'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Erquy a été créée le 5 juillet. Les 11 ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et AVAP et les 2 secteurs sauvegardés de Dinan et Tréguier pré-existants en Côtes d'Armor ont été transformés en site patrimoniaux remarquables (SPR) suite à la promulgation de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016.



Des actions de promotion et de valorisation du patrimoine, de l'architecture et des jardins ont été soutenues (manifestation « lieux mouvants » en Centre-Bretagne autour de Lanrivain, les « cafés de l'architecture » organisés à Saint-Brieuc par la Maison de l'architecture et des espaces en Bretagne... ainsi que les programmes d'animations labellisés « ville et pays d'art et d'histoire »).

Trois musées bénéficient de l'appellation « Musée de France » en Côtes d'Armor. Le concours pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation du musée Méheut de Lamballe a été finalisé. Malgré sa situation critique, le musée de Saint-Brieuc a mené, avec l'aide de l'État, une opération « Muséosprint », pionnière en matière de travail collaboratif du public pour le renouveau du musée.

L'archéologie liée à l'aménagement du territoire a gardé une bonne activité avec la réalisation de 9 diagnostics et 4 fouilles préventives. On notera tout particulièrement l'étude d'une vaste *villa* antique exceptionnelle à Langrolay. Un dossier de classement et conservation est en cours. Dans le domaine des mises en valeur de sites, la restauration du fanum gallo-romain de Kozh Iliz à Plestin-les-Grèves, dominant la baie de Saint-Michel-en Grève, est achevée et le site est ouvert au public.

4.7.3. La politique de démocratisation culturelle

Le groupe technique départemental pour l'éducation artistique et culturelle, associant services de l'État (Éducation Nationale, Culture, Cohésion sociale), conseil départemental et conseil régional s'est réuni à 3 reprises en 2016.

32 % des élèves du 1^{er} et du 2nd degré ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle en Côtes d'Armor et 22 400 élèves ont bénéficié des dispositifs *École et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens et apprentis au cinéma* et *enseignement de spécialité cinéma* au lycée de Tréguier. 27 structures ont été soutenues pour leurs actions éducatives et 23 projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires ont été accompagnés.

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé (3 projets) et culture-justice (4 projets) ;
- au titre de la politique de la ville : projet de territoire « De fil en fil, le cirque pour tisser le lien », porté par Le Carré Magique (Lannion), construit avec les acteurs du champ social et avec la participation de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- les adolescents du quartier de Croix St Lambert à Saint-Brieuc et ceux de la communauté de communes du Kreiz Breizh au titre du dispositif d'éducation à l'image « Passeurs d'images ».

Dans le domaine du livre et de la lecture, l'État a poursuivi la politique de démocratisation culturelle en signant un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor et l'Office de Développement Culturel du Mené tout en continuant également l'aide à la construction, rénovation, extension et équipement de médiathèques municipales (Lannion, Trémuson, Plouër-sur-Rance).





Illustration 49 : Cérémonie de remise des décrets de naturalisation présidée par Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor
12 mai 2016

5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et le meilleur accueil des usagers

5.1. Les élections

5.1.1. Les élections politiques

L'année 2016 a été une année de transition pour le bureau des élections qui a connu une activité un peu inhabituelle par rapport à sa mission « cœur de métier » avec :

1. la mise en paiement en décalage des frais relatifs aux élections régionales organisées tardivement fin 2015 ;
2. l'absence de scrutin politique majeur ;
3. l'organisation de 8 élections municipales partielles, dont 2 élections intégrales à Loudéac et Plouha ;
4. la préparation des marchés publics pour les élections 2017 et le recensement auprès des mairies de l'ensemble des besoins en matériels.

5.1.2. Les élections à caractère professionnel

Paradoxalement, de manière assez exceptionnelle, 2016 aura vu l'organisation de trois scrutins à caractère professionnel : Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et Tribunal de Commerce.



Malgré les moyens déployés, la participation des électeurs aux scrutins pour le renouvellement des CCI et CMA, a été très décevante avec un taux de participation aux alentours de 10 %, en baisse par rapport à 2010.

5.2. La dématérialisation des procédures

Après le département des Yvelines au 1^{er} novembre 2016, la Bretagne a été retenue comme région expérimentale pour la mise en œuvre de la réforme des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) à compter du 1^{er} décembre 2016, avant sa généralisation à l'ensemble du territoire en février-mars 2017.



Illustration 50 : Réunion de présentation de la réforme de la demande de cartes nationale d'identité présidée par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor – 22 novembre 2016

La plateforme régionale passeports de Quimper, créée le 1^{er} décembre 2014, a été retenue pour constituer le Centre d'Expertise et de Ressources Titres CNI – passeports au 1^{er} décembre 2016.

La réforme des demandes de CNI prévoit que le dépôt des demandes s'effectue dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes (DR), à l'instar des demandes de passeport. En effet, la prise d'empreintes s'effectue par le biais d'un capteur et non plus sur un support papier. Il s'agit à la fois de simplifier les démarches des usagers et de fiabiliser les titres d'identité en luttant plus efficacement contre la fraude.

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les demandes de cartes d'identité sur imprimé CERFA ne seront plus acceptées et les usagers sont orientés vers les communes équipées.

La dématérialisation des procédures dans le domaine des titres permet d'envisager un accompagnement en mairie des personnes ayant des difficultés d'accès au numérique. Outre les pré-demandes en ligne de passeports et de CNI, des nouvelles procédures dématérialisées seront déployées progressivement tout au long de l'année 2017 (demande de duplicata cartes grises, changement d'adresse, déclaration de cession, immatriculation ...) ouvrant un champ nouveau dans l'exercice des missions d'accueil permettant aux mairies qui le souhaitent de maintenir le lien de proximité avec les administrés.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Pour mémoire, le déploiement initial des DR était prévu pour recevoir à la fois les demandes de passeport et les demandes de CNI, ce qui a conduit le ministère de l'intérieur à limiter le déploiement d'équipements supplémentaires (en moyenne 3 par département). Sous réserve de quelques ajustements à étudier, le parc actuel est considéré comme suffisant pour traiter toutes les demandes de titres d'autant qu'il a été constaté une baisse du nombre de demandes de CNI imputable, pour l'essentiel, à la prolongation de leur validité de 10 à 15 ans.

Accompagnement financier

Une aide forfaitaire annuelle de 5 030 € par dispositif de recueil est versée par l'État aux mairies qui en sont équipées. Un forfait complémentaire de 3 550 € est prévu, après discussion avec l'association des maires de France, afin de compenser les charges liées à l'accueil des demandeurs de CNI extérieurs à la commune.

Les mairies équipées pour la 1^{ère} fois d'un DR sont éligibles à une prime d'aménagement de locaux, d'un montant maximal de 4 000 €, versée par l'agence nationale des titres sécurisés. Une demande en ce sens, formulée par l'une des communes concernées, a été transmise à l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

La réforme dans les Côtes d'Armor

Dans le département des Côtes d'Armor, 22 communes étaient équipées depuis 2009. Trois communes supplémentaires (Callac, Le Mené, Beausais-sur-mer) le sont désormais même si le déploiement des stations de recueil par l'ANTS s'est fait très progressivement. Par ailleurs, la commune de Lamballe a été dotée d'un second DR (mairie annexe de Meslin) afin de renforcer le dispositif existant.

Une consultation élargie des élus du 19 août au 16 septembre 2016 a permis de recueillir au total 42 demandes d'installation dont 36 premières demandes et 6 demandes d'équipement supplémentaire. Très peu de demandes étaient éligibles compte tenu de la proximité géographique d'une station biométrique dans une commune voisine.



5.3. Qualipref



Depuis plusieurs années, la préfecture et les sous-préfectures de Dinan, Guingamp et Lannion se sont engagées de manière volontariste dans une démarche de qualité de service vis-à-vis de l'ensemble de leurs usagers.

Tous les sites sont certifiés Qualipref : la préfecture depuis 2007 et les trois sous-préfectures depuis 2014. Il s'agit d'un label délivré par l'agence française des normes (AFNOR).

Dans ce cadre, l'action de la préfecture porte sur 5 thématiques : la relation générale avec l'utilisateur, la délivrance des titres, les polices administratives, les relations avec les collectivités locales et la communication d'urgence en cas d'événement majeur.

Les sous-préfectures sont quant à elles concernées par 3 thématiques : la relation générale avec l'utilisateur, les polices administratives et le pilotage interministériel.

En 2015, le référentiel Qualipref 2.0 a été mis en place. À l'issue d'un audit mené par l'AFNOR, la préfecture et les trois sous-préfectures des Côtes d'Armor ont obtenu ce nouveau label, qui vise à favoriser particulièrement le développement des services numériques aux usagers.

L'année 2016 a donc été la première année de mise en œuvre du nouveau référentiel Qualipref 2.0 pour la préfecture et les sous-préfectures. Elle est également une année de transition, lors de laquelle les exigences du référentiel ont cohabité avec la mise en œuvre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, qui renouvelle la relation des services préfectoraux avec les usagers.

Dans ce contexte de réforme, la démarche qualité va notamment se concentrer sur toute modalité visant à faciliter, pour les usagers, la transition vers la dématérialisation des procédures administratives.

5.4. Maison de l'État à Guingamp

Pour faire face aux enjeux posés par la raréfaction des ressources publiques, développer des synergies et créer les conditions de réalisation d'économies d'échelles, une opération de mutualisation immobilière rassemblant plusieurs services de l'État sur le site immobilier de la sous-préfecture de Guingamp est entrée en phase d'études au cours de l'automne 2016.

Ce projet se traduira par la création d'une Maison de l'État et l'installation de personnels de l'éducation nationale, à l'été 2017, dans un bâtiment situé dans l'enceinte de la sous-préfecture mis à disposition par le Conseil départemental.

Des travaux sont en cours à hauteur de 100 000 € sous co-maîtrise d'ouvrage de la direction académique et de la préfecture. La coordination des travaux est assurée par la division des affaires générales de la direction académique. Sont programmés des travaux d'isolation par la pose de fenêtres, des opérations de second œuvre et une adaptation du dispositif de contrôle d'accès pour renforcer la sécurité sur le site.

Développant une surface de 250 m², le bâti rénové permettra d'accueillir une dizaine d'agents de la direction académique. Composés d'inspecteurs de l'éducation nationale et de leurs assistants, ces



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

personnels sont chargés d'une mission de conseils des équipes pédagogiques présentes sur l'arrondissement et de supervision des politiques éducatives.



Illustration 51 : Inauguration de la Maison de l'État de Lannion par Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, accompagné de Corinne Erhel, députée des Côtes d'Armor et Paul Le Bihan, maire de Lannion – 4 avril 2016



Table des sigles

Sigle	Définition
AAB	Atteinte aux biens
ACM	Accueil collectif de mineurs
ACSé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADVL	Accompagnement vers et dans le logement
AFNOR	Agence française de normalisation
AGAA	Aide à la gestion des aires d'accueil
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
APS	Activités physiques et sportives
ARS	Agence régionale de la santé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
AVIP	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CDCEA	Commission départementale de consommation des espaces agricoles
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CISPD / CLSPD	Conseil intercommunal ou local de prévention de la délinquance
CNCCFP	Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

CNI	Carte nationale d'identité
CODAF	Comité départemental de lutte contre la fraude
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CRH	Comité régional de l'habitat
CRIB	Centre d'information et de ressources des bénévoles
CUA	Commission unique d'admission
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi (pour le secteur non marchand)
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (pour le secteur marchand)
DALO	Droit au logement
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDVA	Délégué départemental à la vie associative
DETR	Dotations d'équipement des territoires ruraux
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGD	Dotations globales de décentralisation
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EIEF	Escoqueries et infractions économiques et financières



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
FNPC	Fichier national des permis de conduire
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FSL	Fonds social pour le logement
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
LOPPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
MAIA	Mission d'accueil et d'appui aux associations
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OIV	Opération interministérielle vacances
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDALPD	Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées
PER	Pôle d'excellence rurale
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Programme local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUS	Prêt locatif à usage social
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRSEFH	Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
PSLA	Prêt en accession sociale à la propriété
RPQS	Rapport « prix et qualité du service »
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
SPED	Service public de l'emploi départemental
TPE	Très petite entreprise
VHU	Véhicules hors d'usage
ZRR	Zone de revitalisation rurale
ZUS	Zone urbaine sensible



Table des illustrations

Table des illustrations

Illustration 1 : Pierre Lambert visite une opération de contrôles des flux pilotée par le lieutenant colonel Olivier Cognet à Plaintel le 4 mai 2016.....	6
Illustration 2 : « Présentation des chiffres de la délinquance de l'année 2015 » du 29 janvier 2016 en présence de : Philippe Leclercq commandant le groupement de gendarmerie, Laurent Dufour DDSP, Pierre Lambert préfet des Côtes d'Armor, Bertrand Leclerc procureur de la République et Frédéric Doué directeur de cabinet du préfet des côtes d'Armor.....	7
Illustration 3 : Signature de la convention de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles avec Groupama Loire Bretagne le 19 septembre 2016.....	9
Illustration 4 : Visite de la mise en sécurité du Marché de Noël de Lannion par Christine Royer, sous-préfète de l'arrondissement de Lannion – 9 décembre 2016.....	10
Illustration 5 : Fouille systématique des sacs à l'entrée du Stade du Roudourou – Photo © France 3 Bretagne.....	11
Illustration 6 : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – Mairie de Dinan 13 octobre 2016.....	12
Illustration 7 : Stands « Sécurité routière – Foire exposition des Côtes d'Armor - 10 septembre 2016	14
Illustration 8 : Installation d'un radar autonome (dit de chantier) sur la RN12 2 juin 2016.....	15
Illustration 9 : Opération de contrôles de flux – 25 novembre 2016.....	15
Illustration 10 : Remise des lots du jeu concours de la Foire exposition avec nos partenaires du Crédit Agricole et de Bébé 9 – 20 octobre 2016.....	16
Illustration 11 : Commission de sécurité du festival ArtRock à Saint-Brieuc piloté par Frédéric Doué, directeur de cabinet du préfet des Côtes d'Armor – 13 mai 2016.....	17
Illustration 12 : Exercice POLMAR à Fréhel piloté par Frédéric Doué, directeur de cabinet du préfet des Côtes d'Armor – 27 septembre 2016.....	18
Illustration 13 : Exercice de sûreté scolaire au collège François-Lorant de Moncontour – 30 mars 2016	18
Illustration 14 : Exercice NOVI – Stade du Roudourou à Guingamp – 20 juin 2016.....	19
Illustration 15 : Les acteurs du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) du bassin-versant de l'Arguenon 29 septembre 2016 -Crédit photo Le Télégramme.....	20
Illustration 16 : Rave party sur l'ancien aéroport des Plaines villes à Ploufragan – 4 décembre 2016. 21	
Illustration 17 : Exercice PPI au port du Légué – 9 novembre 2016.....	21
Illustration 18 : Visite de la société AML Hydrolic par Frédéric Lavigne, sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp – 18 mars 2016.....	23
Illustration 19 : Visite d'une exploitation de « Cocos de Paimpol » par Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor – 18 mars 2016.....	24
Illustration 20 : Réunion du comité opérationnel départemental anti-fraude – 3 novembre 2016.....	24
Illustration 21 : Contrôle par la Direction départementale de la protection des populations sur le marché de Lamballe – 11 août 2016.....	27



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2016

Illustration 22 : Opération OIV sur la marché de Lamballe supervisée par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor – 11 août 2016.....	29
Illustration 23 : Opération de contrôle d'un centre de vacances de l'ANAS Tréveneuc – 9 juillet 2015	31
Illustration 24 : Visite de l'entreprise Harris Briochin à Hillion par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor et sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc - 15 mars 2016	33
Illustration 25 : Réunion de la Commission départementale Nature, Paysage et sites (CDNPS) présidée par Gérard Derouin, secrétaire général et sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc 20 mai 2016.....	39
Illustration 26 : Zone de mouillages « Les hôpitaux » à Erquy.....	40
Illustration 27 : Érosion du trait de côte à Plougrescant.....	41
Illustration 28 : Visite de l'entreprise Ballay à Pommeret par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor – 24 avril 2017.....	44
Illustration 29 : Eric Quilliou, chargé de mission « Intelligence économique ».....	46
Illustration 30 : Réunion du service public de l'emploi départemental sous la présidence de Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor – 11 mai 2016.....	49
Illustration 31 : Centre de formation d'apprentis du bâtiment de Plérin – 24 février 2016.....	50
Illustration 32 : Signature par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor d'un contrat de ruralité pour le Pays de Guingamp - 14 décembre 2016.....	52
Illustration 33 : Conférence de l'eau présidée par Yves Le Breton, préfete des Côtes d'Armor au campus Mazier – 23 novembre 2016.....	58
Illustration 34 : Présentation du dispositif chèque énergie – 18 mai 2016.....	59
Illustration 35 : Visite de madame Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable – 3 mars 2017.....	61
Illustration 36 : Visite de l'EPCI Lannion-Trégor Communauté par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor et Christine Royer, sous-préfète de l'arrondissement de Lannion – 1er février 2017.....	63
Illustration 37 : Visite d'une maraude à Saint-Brieuc par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor – 19 janvier 2017.....	66
Illustration 38 : Accueil de migrants à Saint-Cast-le-Guildo – 2 novembre 2016.....	67
Illustration 39 : Visite du dispositif Hybritel – 19 janvier 2017.....	68
Illustration 40 : Visite du quartier de la Croix Saint-Lambert par Yves Le Breton – 19 janvier 2017....	71
Illustration 41 : Signature de l'acte de cession d'un bâtiment militaire à Perros-Guirec en présence de Thierry Repentin – 16 novembre 2016.....	73
Illustration 42 : Accueil des usagers en préfecture par une personne en Service Civique - 29 juin 2016	83
Illustration 43 : Reprise de la gestion de l'activité du CRIB par la ligue de l'enseignement – 2 février 2017.....	84
Illustration 44 : Gens du voyage à Ploubalay.....	85
Illustration 45 : Inauguration de l'exposition photographique de P.Y. Ginet : "Vous ne pouvez pas rester comme ça, madame » par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor – 21 novembre 2016....	87



Illustration 46 : Yves Le Breton et Thibault Guignard, 1er Vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor, signent pour la 10ème année consécutive la charte européenne pour l'égalité des femmes – 28 novembre 2016.....	88
Illustration 47 : Visite du studio de tournage du film consacré au réseau Shelburn à Tréveneuc - 24 mai 2016.....	89
Illustration 48 : Réception des travaux de la cathédrale de Saint-Brieuc par Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, en présence de Monseigneur Denis Moutel- 15 juin 2016.....	90
Illustration 49 : Cérémonie de remise des décrets de naturalisation présidée par Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor 12 mai 2016.....	92
Illustration 50 : Réunion de présentation de la réforme de la demande de cartes nationale d'identité présidée par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor – 22 novembre 2016.....	93
Illustration 51 : Inauguration de la Maison de l'État de Lannion par Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, accompagné de Corinne Erhel, députée des Côtes d'Armor et Paul Le Bihan, maire de Lannion – 4 avril 2016.....	96

